JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. JANVIER

1787.

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoſtolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire-Examinateur.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE
15. JANVIER
1787.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Hiſtoire de la Maiſon de Bourbon, par Mr. Deſormeaux &c. Tome 4^e^. A Paris, chez Monory 1786. *in*-4°. très-belle édit. avec figures.

CEt ouvrage rempli de faits intéreſſans, & qui naturellement par la dignité & l'importance de ſon objet provoque la curioſité du lecteur, a eſſuïé des reproches de partialité. Il paroît que l'auteur qui a craint ſans doute de faire tort aux Huguenots, a cru ne pouvoir éviter cet écueil qu'en trai-

tant très-mal leurs adverſaires. Nous avons déja eu l'occaſion d'obſerver que la partie de cette Hiſtoire qui embraſſe les guerres civiles de la France, ne ſembloit être qu'une apologie de cette ſecte & une ſatyre amere des Catholiques. Au moins les premiers y ſont preſque toujours excuſés, & les guerres qu'ils ne ceſſoient d'exciter, preſque toujours attribuées à l'ambition ou à l'injuſtice de ceux qui les combattoient. On peut dire que le héros de ce volume eſt l'amiral Coligni. Les chefs du parti catholique au contraire, ſont peints pour l'ordinaire avec des couleurs affreuſes, & ce qu'on en dit, eſt copié de préférence dans les écrivains proteſtans, & préſenté ſans aucun doute, comme des choſes avérées. On ſait que le jeune Charles IX, épouvanté par le ſouvenir tout récent de la conjuration d'Amboiſe (où François II ſon frere aîné devenoit, ſans la valeur & la fidélité des Suiſſes, la victime des Huguenots), par les guerres qui enſanglantoient le roïaume depuis tant d'années, par le danger continuel où ſe trouvoit ſans ceſſe l'Etat & la perſonne du Monarque, avoit l'eſprit aigri au ſuprême degré contre les auteurs de ces calamités; lorſqu'il ſe répandit un bruit faux ou vrai, mais que le paſſé ne rendoit que trop croïable, d'une conjuration nouvelle. Dans ce moment de criſe & de trouble, on prit la réſolution extrême, & déteſtable ſans doute, de ſauver l'Etat par un maſſacre. Tout ce qu'on dit de la diſſimulation du Prince & de ſa mere, du ſang-froid avec lequel

quel ce deſſein fut conçu & exécuté, du piége tendu aux Huguenots par le mariage de ſa ſœur &c, ſe réfute par-là même (a);

(a) 1 Nov. 1783, p. 346. —— 1 Dec. 1786, p. 477. —— Mr. Deſormeaux prétend prouver par une lettre de Jeanne d'Albret que la St. Barthelemi étoit un projet prémédité, & le mariage de Henri IV un prétexte pour attirer les chefs des Proteſtans à la cour. Cette lettre prouve préciſement que Catherine de Médicis vouloit fâcher Jeanne pour en tirer quelque ſecret. Mr. D. dit lui-même que Médicis ſuivoit le conſeil de Tavanes; à qui elle avoit demandé quels étoient les moïens de découvrir le ſecret de la Reine de Navarre: *Mettez-la en colere*, répondit le capitaine, *& ne vous y mettez pas; alors vous apprendrez d'elle & non elle de vous.* Cela prouve que dès-lors on ſoupçonnoit la conſpiration dont nous venons de parler, & qu'on tâchoit d'en évanter le ſecret. —— Mr. de Thou auteur contemporain, très-attaché au parti proteſtant, s'explique là-deſſus avec incertitude, il emprunte des hiſtoriens huguenots une infinité de faits qui ſuppoſent que le maſſacre étoit une affaire préméditée depuis longtems, mais il paroît croire d'après les autres, que la réſolution n'en fut priſe que PEU DE TEMS avant le jour de la St. Barthelemi. —— Le nouvel éditeur du *Journal de l'Etoile* n'a pas fait difficulté d'avancer comme une choſe certaine, que le maſſacre ne fut prémédité que VINGT-QUATRE HEURES avant ſon exécution. —— La Popeliniere, hiſtorien proteſtant, en parlant de la prétendue préparation de ce maſſacre, ajoute *que les Huguenots voulurent bien répandre ce bruit; mais qu'ils ne purent donner la moindre preuve de ce qu'ils avançoient.* —— Brantôme dit avec ſon ingénuité ordinaire, » qu'il ſavoit de gens bien » inſtruits que ce fut l'imprudence des Hu» guenots & les *menaces qu'ils firent* après la

& l'homme raiſonnable, l'homme ſenſible en abhorrant une pareille maniere de ſe faire juſtice, plaint encore un jeune Monarque doué d'excellentes qualités *, obſédé de courtiſans lâches ou traitres, que la terreur égare au point de ne pas voir d'autre moïen de regner & de vivre qu'une telle atrocité. On ſait qu'il avoit épuiſé tous les moïens

* 1 Nov. 1783, p. 345.

» bleſſure de l'amiral, qui leur attirerent ce » malheur », & il ſe mocque à cette occaſion des rafinemens de certains prétendus politiques qui prennent plaiſir à ſe perſuader & à faire croire aux autres que les deſſeins des princes ſont toujours conduits de longue-main, & toujours prémédités, quoiqu'ils ſoient ſouvent *les effets SUBITS d'une conjoncture tout-à-fait imprévue.* —— Enfin l'acharnement même de Charles, s'il eſt vrai qu'il tira ſur les fuïards, qu'il répéta en voïant le cadavre de Coligni le mot de Vitellius *que le corps d'un ennemi mort ſent toujours bon*; cette colere ou cette fureur ſubite dans un homme qui a longtems uſé de modération & de patience; n'eſt-ce pas la preuve évidente de quelque motif nouveau, de quelque commotion extraordinaire & inopinée qui le tranſporte hors de lui-même, qui le domine d'une maniere impérieuſe & violente? —— Comme il faut toujours de la contradiction dans les gens qui ont entrepris de bouleverſer l'hiſtoire, les mêmes écrivains qui attribuent à Charles un maſſacre froidement prémédité, nous diſent que c'eſt *à ſon caractere vif & emporté qu'il faut attribuer le mal qu'il a fait; que lorſque le premier mouvement de la colere étoit paſſé, il ſe repentoit des ordres qu'il avoit donnés.* Il eſt bien rare que le menſonge ſoit ourdi avec toutes les précautions néceſſaires pour ſoutenir les regards ſi multipliés & ſi perçans de la vérité.

de calmer les Proteſtans, de les tenir dans l'ordre civil & les égards dûs à la religion dominante (a). C'eſt la juſtice que lui rend le proteſtant Mayer dans ſa *Galerie philoſophique* *. On ſait avec quel air de bonté & de raiſon il dit un jour à Coligni qui ne ceſſoit de le fatiguer par de nouvelles prétentions: *Au commencement vous étiez contens d'une petite liberté, aujourd'hui vous voulez être nos égaux; dans peu vous voudrez être les maîtres & nous chaſſer entierement du roïaume.* (b)

* *Ibid.* p. 344.

(a) Eſprit propre de la ſecte de Calvin, 15 Fév. 1777, p. 302. —— 15 Juillet 1786, p. 409. —— Deux lettres remarquables de cet héréſiarque, 15 Nov. 1776, p. 403.

(b) 15 Janv. 1783, p. 109. —— 1 Sept. 1786, p. 69. —— Dans preſque tous les livres du jour, hiſtoires, recueils d'anecdotes, dictionnaires, &c, ce ſont toujours les pauvres Catholiques qui ont tort. Troublés dans leur culte par des ſectaires nouveaux & juſques-là inconnus, regardés & traités comme des idolâtres, comme des inſenſés, voïant profaner à leurs yeux leurs temples & leurs myſteres, ſi enfin ils perdent patience & repouſſent les agreſſeurs, ſi par une réſolution tardive & imprudemment différée, ils tâchent de mettre en ſûreté leur religion & le ſalut de l'Etat en contenant les rébelles par des loix & des moïens ſéveres; auſſi-tôt les guerres civiles déſolent le roïaume, le ſang des citoïens eſt verſé à grands flots dans des combats terribles, les trames, les conſpirations ſe multiplient contre la perſonne du Roi même, les villes ſont ſaccagées, les autels renverſés, les miniſtres du Seigneur deviennent l'objet d'une cruauté raffinée. Dans tout cela le blâme

Mais pour ne pas donner trop à mes propres réflexions, & encourir le reproche ordinaire de voir les choſes autrement que les gens d'aujourd'hui, je tranſcrirai ce que diſent à l'occaſion du même ouvrage, des périodiſtes françois qu'on ne ſoupçonnera pas d'outrer les choſes, ſur-tout depuis qu'ils donnent place dans leur Journal, autrefois grave & ſage, à des gentilleſſes tout-à-fait modernes, juſqu'aux amours de la fille Salmon, & les plus tendres détails ſur les mimes & les mimeſſes.

Année littéraire 1786 n. 31 p. 291.

" Les Huguenots, diſent ces Meſſieurs, „ étoient des rébelles aigris par de prétendues „ injuſtices, qui n'auroient point eu lieu, „ ſi on ne leur eût jamais rien accordé. C'eſt „ la complaiſance qu'on eut d'abord pour eux, „ qui a été la ſource funeſte de leurs pré„ tentions & de leurs révoltes continuelles. „ Lorſqu'il y a dans un Etat une religion „ ancienne & dominante, il eſt toujours con„ tre l'ordre & la bonne police, de permettre „ à une portion de citoïens, d'avoir des tem„ ples particuliers & un culte différent de „ celui du prince. Que chacun penſe ce qu'il „ voudra, les loix ne doivent point s'en „ mêler; mais que chacun ſe conforme ex„ térieurement à l'uſage public & aux céré„ monies reçues; c'eſt ce que le Souverain

---

me eſt pour les Catholiques; la pitié ou même l'éloge pour les Proteſtans. —— Réflexion ſur cette haine excluſive des Catholiques & de leur culte, 1 Octobre 1785, p. 194. —— Sur la corruption de l'hiſtoire, 15 Août, 1786, p. 558.

„ peut & doit ordonner, ſans être accuſé
„ d'intolérance & de fanatiſme. Dans une
„ nation bien gouvernée, on ne doit point
„ voir d'un côté, des prêtres célibataires;
„ de l'autre, des miniſtres mariés; ici des
„ temples, là des égliſes; les uns allant au
„ prêche, & les autres à la meſſe; c'eſt un
„ déſordre qui eſt du reſſort de la police, com-
„ me les attroupemens, les querelles, & en gé-
„ néral, tout ce qui peut nuire à la paix & à
„ la tranquillité publiques. Les ſages politiques
„ ſont ceux qui puniſſent très-ſévérement,
„ ou plutôt, qui préviennent par une vigi-
„ lance impitoïable, ces attentats contre l'or-
„ dre général, dont les ſuites ſont ſi funeſtes;
„ & les vrais fanatiques ſont ceux qui, par
„ un vain & ridicule entêtement pour quel-
„ ques opinions, bravent les ordres de leur
„ légitime Souverain & les loix de l'Etat (a).
„ Voilà peut-être ce que ne ſavent pas; mais
„ voilà du moins ce que ne diſent pas ces
„ aboïeurs infatigables, qui regardent le
„ maſſacre de la St. Barthelemi & la ligue,
„ comme un champ ouvert à leur éloquen-
„ ce; de même qu'autrefois, les ſophiſtes grecs
„ rappelloient dans tous leurs diſcours, juſ-
„ qu'à la ſatiété, les journées de Marathon
„ & de Salamine: avec cette différence que
„ les ſophiſtes grecs pouvoient ſans incon-
„ vénient,

(a) Paſſage de Voltaire & autres, 15 Janv. 1783, p. 110. —— De Grotius, 15 Juill. 1784, p. 406. —— Autre, 1 Octob. 1785, p. 190.

„ vénient, s'étendre ſur les titres de la gloire „ nationale ; au lieu que les modernes, en „ s'égaïant ſur notre opprobre & ſur nos dé- „ ſaſtres, ne cherchent qu'à jetter de l'odieux „ ſur la religion & ſur ſes miniſtres. „ —— Les ames honnêtes, les eſprits juſtes & modérés n'approuveront jamais qu'on rappelle le ſouvenir de ce malheur ou de cette horreur, ſans en faire voir tout l'enſemble, ſans parler à charge & à décharge, & moins encore qu'on en faſſe une caricature dans un tems où dominent des hommes tout auſſi forcenés & tout autrement dangereux que ceux dont l'hiſtoire du fanatiſme religieux nous a transmis les noms. " Nous n'avons pas à craindre de „ la St. Barthelemi, dit un auteur moderne „ très connu ; mais l'eſprit qui a ordonné „ ou provoqué au 16^e. ſiecle tant d'aſſaſſinats, eſt-il détruit ? Cet eſprit philoſophique „ de nos jours, ſi implacable dans ſes vengeances, ſi adroit dans ſes intrigues, ſi „ fécond dans ſes reſſources, ſi audacieux „ dans ſes entrepriſes, eſt-il moins à craindre „ que celui qui fit, en 1572 la nuit du 24 „ Août, dépendre la vie de tant de citoïens „ de la cloche de St. *Germain l'Auxerrois*, „ & de l'horloge du *palais* ?.... Nos *Encyclopédiſtes* ne verſent point de ſang ; mais „ ils poignardent l'honneur de leurs ennemis : mais ils en renverſent la fortune ; „ mais ils tâchent d'en ridiculiſer la perſonne ; mais, quand ils le peuvent, ils décernent contre eux des exils : s'ils ne font „ que de ces petits maux, eſt-ce la volon-

Ling. A.P. 3 vol. n. 18.

„ té,

„ té, ou la puiſſance, qui leur manque pour
„ en faire de plus grands? Sont-ils moins en-
„ thouſiaſtes, moins furieux, moins caba-
„ lans, que ne l'étoient, il y a juſte 200
„ ans, les ſectaires? „

Lettre paſtorale de Mgr. l'évêque de St. Omer, au clergé de ſon dioceſe, ſur les études eccléſiaſtiques, &c. A Paris, chez Simon. 1781. 35 pag. *in*-4°.

JE ſuis fâché de connoître ſi tard un ouvrage deſtiné à diriger utilement les jeunes eccléſiaſtiques, qui avec un eſprit d'application & la meilleure volonté du monde donnent ſouvent, en fait d'étude, dans de pitoiables abus, abandonnent la ſcience propre à leur état pour s'occuper de ſpéculations inutiles, plus propres à les faire placer parmi les beaux eſprits ou creux inventeurs du ſiecle que parmi les pieux & éclairés miniſtres du ſanctuaire. Ce n'eſt pas qu'un eccléſiaſtique, un curé ſur-tout, ne faſſe très-ſagement en s'enrichiſſant des notions utiles au peuple, en ſe mettant en état d'aſſiſter, de ſoulager, de conſeiller les hommes que ſon devoir ou ſa charité lui adreſſe. Mais il y a dans tout cela un milieu que la prudence chrétienne ſait tenir. Dans un grand dioceſe, dont le prélat dans un mandement ſolemnel avoit recommandé aux eccléſiaſtiques l'étude de la phyſique, de l'hiſtoire naturelle, des belles

lettres &c, on a vu les curés faire des vers & des ſyſtêmes, ramaſſer force pierres & cailloux, bâtir des mondes d'imagination, ranger les époques de l'univers, dreſſer des conducteurs, introduire l'inoculation & infecter les villages d'une épidémie meurtriere. Les pauvres païſans ne ſavoient à qui ſe vouer. Les uns diſoient que leur curé étoit devenu fou, d'autres qu'il étoit trop ſavant pour des villageois, tous convenoient qu'il valoit autant, peut-être mieux encore, de n'en avoir aucun. On n'entendoit plus rien au catéchiſme de ces naturaliſtes ni à leurs ſermons, & dès-lors on ne s'y trouvoit plus; les idiots, les malades, les indigens, les ſouffrans, les affligés devenoient ce qu'ils pouvoient. Et voilà tout le fruit du mandement de Monſeigneur l'archevêque de.....

Ceux qui ſe dirigeront ſur la lettre de l'évêque de St. Omer, ne riſqueront pas de donner dans ces travers. Ils ſe pénétreront profondément de la grande & fondamentale connoiſſance de la religion, qui leur faiſant ſentir intimement la dignité & l'importance de leurs fonctions paſtorales, leur repréſentera les autres études comme des acceſſoires utiles, mais ſubordonnées & miniſtérielles, & qui ne doivent point occuper ſérieuſement un paſteur des ames, ni être pouſſées au delà du point juſqu'où elles promettent d'être avantageuſes à leur troupeau. La vraie ſcience des eccléſiaſtiques eſt celle qui a pour objet les vérités de la religion, conſignées dans les ſaintes Ecritures, expliquées & dévelop-

pées

pées dans les écrits des peres & des théologiens. Mr. l'évêque de St. Omer s'attache ſur-tout à prouver qu'il faut remonter aux ſources, & que l'etude de la vénérable antiquité doit faire la principale application des eccléſiaſtiques. Il montre enſuite que c'eſt une grande illuſion de ſéparer, comme le font pluſieurs de ceux qui ſe conſacrent à l'étude de la théologie, le dogme de la morale, de renvoïer l'un aux ſavans, & de ne s'attacher qu'à l'autre. Les iſoler, c'eſt les affoiblir; c'eſt en méconnoître le prix & la beauté; c'eſt défigurer la doctrine des mœurs, lui ôter ſes fondemens, l'expoſer au caprice des hommes, & à la licence des interprétations arbitraires: puiſque ſans le dogme, la morale eſt dénuée de ſanction & de garantie. La *Lettre paſtorale* eſt terminée par cette obſervation bien vraie & bien importante; c'eſt que l'obligation d'étudier la religion, ſi ſacrée dans tous les tems, eſt devenue, pour le nôtre, plus indiſpenſable & plus étendue, par les progrès de l'impiété qui emploie tout ce qu'elle a de reſſources & d'artifices pour avilir & détruire cette religion. " Mais, „ ajoute très-judicieuſement l'illuſtre auteur, „ en travaillant à faire connoître à vos peu„ ples les preuves de la religion & ſes fon„ demens, laiſſez-leur ignorer qu'elle eſſuie „ ailleurs des contradictions & des attaques. „ Inſtruiſez-les ſans contention & ſans diſ„ pute „. Bonne leçon pour les gens de faction & de ſecte qui dans les ouvrages de théologie, que dis-je ? dans de ſimples catéchiſmes

chiſmes ſont plus occupés de quelques ſubtilités ſur la grace, la prédeſtination, & d'autres matieres où l'eſprit de contradiction s'eſt exercé contre l'autorité légitime, que de la ſubſtance de la foi & des preuves qui en établiſſent la vérité. Abus infiniment pernicieux qu'on vient de voir tout récemment encore dans les *Inſtitutions de Lyon* (1 Nov. 1786, p. 330) & dans le *Catéchiſme de Naples* (1 Juillet 1780, p. 378. —— 1 Janv. 1781, p. 29).

L'Eſprit des uſages & des coutumes de différens peuples, ouvrage dans lequel on a réuni en un corps d'hiſtoire tout ce qu'ont imaginé les hommes ſur les alimens, les repas, les femmes, le mariage, &c. &c. A Londres & ſe trouve à Paris chez la Porte, à Liege chez Lemarié. 1785. 3 vol. *in*-8°. Prix 10 liv. 10 ſ.

POt-pourri dont il eſt impoſſible de faire un réſultat raiſonnable. Quand on a tout lû, ſuppoſé qu'on ait le courage de le faire, on ſait qu'il y a bien des folies, des vices & des crimes dans le monde, & c'eſt ce qu'on ſavoit avant la naiſſance de cette compilation, qui eſt d'ailleurs remplie de fauſſetés, de détails obſcenes, & de maximes condamnables. C'eſt en vain que l'auteur ſemble vouloir rendre compte des cauſes & du but de toutes les bizarreries qu'il rapporte.

Il convient lui-même qu'il *donne quelquefois les premieres explications qui ſe préſentent à l'eſprit ;* que cette entrepriſe *eſt ſujette à des erreurs ;* qu'enfin *la folie, la corruption, établiſſent un uſage ou le confirment, ſans aucun motif.* Le moïen après cet aveu de nous donner *l'eſprit* de tout cela ? *L'eſprit* de la *folie*, choſe curieuſe ! On y trouvera plutôt *la folie* de *l'eſprit.*

Joſephi Quarin S. C. M. Conſil. Aul. &c Animadverſiones practicæ in diverſos morbos. *A Bruxelles, chez Lemaire ; à Liege, chez Lemarié.* 1787. 1 vol. in-8°. Prix 4 eſcal.

OUvrage d'autant plus utile que l'auteur s'eſt borné aux maladies communes où l'art médicinal eſt plus fréquemment néceſſaire. Sa théorie toujours éclairée par l'expérience, eſt expoſée d'une maniere claire & à portée des malades auſſi bien que des médecins. Pluſieurs leçons ſont relatives au régime ou à des moïens aiſés que tout le monde a dans ſon pouvoir. On ne ſauroit trop louer M^r. Quarin d'avoir conſervé l'ancien & reſpectable uſage de traiter la médecine en latin *. Par- * 15 Sept. 1783, p. 972. là ſon livre devient d'un uſage général pour toutes les nations d'Europe, & le danger d'être mal compris dans une langue particuliere &

nationale, choſe ſi dangereuſe & d'une ſi étrange conſéquence en cette matiere, eſt heureuſement évité.

Mémoire & inſtruction ſur la racine de diſette, par Mr. l'abbé de Commerell. A Paris, chez Buiſſon; à Liege chez Lemarié. 1786. Broch. *in*-8°. de 44 p. Prix exceſſif de 2 eſcalins.

LA racine dont on apprend ici la culture & les avantages, doit, ſelon l'auteur, être rangée dans une claſſe particuliere, & ne pas être confondue avec les navets, les turnebes, les carottes, les betteraves &c; il paroît certain qu'elle eſt d'un uſage plus varié & plus étendu: on la connoît en Allemagne ſous le nom de Mangel-Wurtzel (*racine de diſette*) parce qu'en tems de diſette elle eſt d'une reſſource tout-à-fait précieuſe &, pour ainſi dire, univerſelle pour les hommes & les beſtiaux. Les cultivateurs liront cette brochure avec intérêt, & s'applaudiront certainement d'en avoir mis les leçons en pratique, s'ils en retirent autant d'utilité que Mr. l'abbé de C. leur en promet.

Lettre à l'auteur du Journal.

VOs obſervations ſur le chant eccléſiaſtique, que la fauſſe & antichrétienne philoſophie voudroit bannir de nos temples *, *me rappellent un voïage, que je fis, il y a quelque tems, à l'abbaïe d'Orval, avec un chevalier de St. Louis, homme d'eſprit d'ailleurs, mais un des plus chauds partiſans de l'*Ante-Chriſt * *de Ferney, & du citoïen de Geneve. Il me prouva ce que peut, ſur le cœur même d'un philoſophe du ſiecle, l'éclat & la dignité du culte que nous rendons au Maître ſouverain de l'univers dans nos égliſes. Vous penſez bien, Monſieur, qu'en route il ne fut queſtion que de moines, que mon philoſophe, ſuivant la marotte du jour, déclama beaucoup contre tous ces* pieux fainéans *que la religion retire du monde, pour ne les occuper que de la priere, que c'étoient autant de gens* inutiles à l'Etat; *il contrôla juſqu'aux aumônes, que le pieux chef de cette maiſon reſpectable répand avec profuſion dans nos cantons. Arrivés ſur le ſoir à l'abbaïe nous allâmes à l'égliſe, pour entendre toucher des orgues qui venoient d'être achevées, les religieux chantoient* Complies; *mon philoſophe fut tout-à-coup ſi frappé du chant de ces pieux ſolitaires, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier:* qu'il eſt beau d'entendre chanter ainſi les louanges

* 15 Nov. 1786, p. 411.

* Nom que V. aimoit à ſe voir donner, 15 Novemb. 1786 p. 467.

du Seigneur, dans le ſilence de la nuit! *Il ſe proſterne un moment, ſe releve & me dit:* ſortons, je n'y tiens plus. *Eh bien! repris-je, ſont-ce encore des gens* oiſifs & inutiles, *que les ames dévouées au ſervice de Dieu? Moïſe étoit-il un* homme inutile, *lorſque retiré ſur la montagne ſainte, il attiroit ſur tout un peuple la bénédiction du Dieu des armées? ſe livroit-il à une occupation ſtérile, lorſque ſans combattre lui-même, il aſſuroit la victoire à ceux qui combattoient, par la ferveur & la continuité de ſa priere &c? Mais tout ce que je pus lui dire, ne fit pas ſur ſon cœur le même effet, que l'éclat & la dignité de notre culte. Ne ſoïez donc pas étonné de tous les efforts des impies pour le bannir de nos ſaints temples. Je crois comme vous, Monſieur, que nous ne ſommes pas éloignés de ces jours prédits par les Prophetes, où les fêtes du Dieu vivant ſeront changées en des jours d'opprobre & d'ignominie, en des jours de deuil pour la religion, parce que les loix de Dieu y ſont anéanties, ſon nom déshonoré, ſa ſainteté profanée, ſa majeſté avilie;* dies feſti ejus converſi ſunt in luctum, ſabbata ejus in opprobrium, honores ejus in nihilum. *Uniſſons-nous donc d'eſprit & de cœur, pour prier Dieu d'abréger ces jours de triſteſſe, & de hâter l'heureuſe révolution qui doit les finir. Redoublons de zele, mais ne perdons point courage. Notre divin Légiſlateur n'étoit point de ces architectes imprudens, qui donnent tous leurs ſoins à la ſplendeur de l'édifice, & ne ſongent point à la ſolidité des*

I. Mach. 41.

fondemens ; il bâtiſſoit pour tous les ſiecles à venir, il ſavoit à combien de tempêtes & d'aſſauts l'Egliſe qu'il établiſſoit, ſeroit expoſée, & ſur des évenemens qu'il voïoit arrangés devant ſes yeux juſqu'à la fin des ſiecles, il déclaroit hautement, que les portes de l'enfer, *c'eſt-à-dire, la malice des démons & l'hypocriſie de nos philoſophes,* ne prévaudroient pas contre elle. *J'ai l'honneur d'être &c.*

Ce 17 Novembre 1786. V. c. de B.

RÉPONSE. Je crois faire plaiſir à l'auteur eſtimable de cette lettre, en y ajoutant quelques exemples relatifs au même objet, je veux dire, à l'impreſſion puiſſante que font les rites de l'Egliſe catholique non ſeulement ſur l'eſprit de ſes enfans chéris, mais encore ſur les gens diſſipés du monde, ſur des hommes ſéduits par les maximes philoſophiques, & qui ſe défendent de leur mieux de tout ce qui peut les rappeller à des ſentimens religieux. Voici ce que je viens de lire dans un ouvrage récent, dont l'auteur a preſque toutes les petites allures du jour, & ce n'eſt qu'en mutilant ça & là le paſſage que je vais rapporter, que je l'ai rendu ſupportable aux lecteurs qui ne les aiment pas. Il s'agit de la proceſſion du St. Sacrement, le jour de la *Fête-Dieu*, à Marſeille.

Les Soirées provençales, ou Lettres ſur la Provence, par Mr. Berenger, 3 vol. *in*-12. A Paris, chez Nyon l'aîné, prix 7 liv. 10 ſols reliés, 1786.

« Dès le matin tous les navires qui ſont » dans le port arborent leurs flammes & » leurs pavillons; les quais ſont balaiés, ar» roſés & ſemés de fleurs; les marins ont » pris leur habit de fête, leur gilet de cou-

» til bleu, & leur bonnet rouge de Tunis ; » ils ne travaillent pas, ils ſe repoſent, ils » fument. Voici à peu-près la marche & l'or- » donnance de la proceſſion. Toutes les con- » fréries rangées ſous leur banniere, mar- » chent au bruit des tambourins & des galou- » bets. Celle des jardiniers eſt ſur-tout remar- » quable par les phénomenes potagers que cha- » que membre tâche de faire éclore pour dé- » corer ſon cierge. Ce ſont des fleurs rares, » des artichauts monſtrueux, des poires pré- » coces, des nids d'oiſeaux, &c. &c. »

« Pluſieurs centaines de jeunes filles vêtues » de blanc, parées de fleurs, ceintes de rubans » frais, défilent deux à deux en chantant » des Pſeaumes, & reſſemblent de loin à de » beaux lis parmi les arbuſtes fleuris d'un parter- » re. La ſymmétrie leur prête un nouvel éclat. »

« Viennent cent grouppes de petits enfans » habillés en abbés, en anges, en bergers, » conduiſant des agneaux ; la plûpart repré- » ſentent les diverſes hiſtoires du vieux Teſ- » tament. Les acteurs ſont précédés & ſuivis » d'une légion de lévites vêtus d'aubes blan- » ches, & tout chamarrés de rubans, leſ- » quels portent des corbeils de fleurs, & en » font voler des nuages. »

« Les corps religieux de tous les Ordres, les » bras croiſés, ſuivent à pas lents de longues » files de *pénitens* .... Ces étendarts qui flot- » tent, déploïés, ces brillantes oriflammes, » ces guidons, ces pannonceaux, ces riches » bannieres brodées en or, peintes ſouvent » par de grands maîtres, meublent le port » d'une maniere très-pittoreſque, & ſemblent » le diſputer d'éclat & de magnificence aux » mille pavillons qu'étalent les navires....

« Enfin le clergé paroît, les encenſoirs par- » tent en meſure, des nuages d'encens s'éle- » vent en tourbillonnant dans les airs parfu- » més, tous les clochers carillonnent, les » bourdons * ſonnent en volée, & le canon » ſert d'intermede aux chants religieux de » cette innombrable multitude. »

* groſſes cloches.

« Mais c'eſt ſur-tout lorſque la proceſſion

» entiere ſe déploïe ſur le port, c'eſt lorſ-
» qu'on voit ſur les tillacs les matelots à
» genoux, tête nue, courbés, les mains join-
» tes ou tendues vers le dais qui marche &
» s'avance majeſtueuſement, porté entre le
» corps de ville & les miniſtres des autels;
» c'eſt lorſque la foule qui remplit les quais
» en longs eſſaims, frappée par cet ordre
» impoſant, faiſant trêve à ſa pétulance na-
» turelle, ſe recueille, s'agenouille, & oſe
» contempler d'un œil reſpectueux la ſuperbe
» ordonnance de ce cortege; c'eſt enfin lorſque
» le *Pange lingua*, entonné au *repoſoir*, eſt len-
» tement chanté par le peuple, & répété au
» loin ſur les vaiſſeaux par les équipages;
» c'eſt alors que le beau & grand ſpectacle,
» prenant de l'unité, inſpire, je ne ſais quelle
» religieuſe horreur, imprime à l'ame un reſ-
» pect profond, & porte dans les veines le
» frémiſſement que fait éprouver l'approche
» de la Divinité. „

« Plus d'une fois, même dans ma premiere
» jeuneſſe, j'ai ſenti couler de mes yeux des
» larmes involontaires à la vue de ce tableau,
» dont le ſujet & les acceſſoires flattoient mes
» ſens, s'emparoient de mon cœur, & me
» commandoient l'admiration. Mon eſprit étoit
» atterré de ce recueillement général, qui,
» tenant abaiſſés tous les fronts, lorſque les
» cloches & les bouches à feu diſcontinuoient
» leurs ſalves bruïantes, ne laiſſoit plus regner
» autour de nous qu'un vaſte ſilence ». (a)

Un

(a) *Aveu de Miſſon, d'Hamilton, de Bridone & autres philoſophes touchant les effets du culte catholique, les rites, cérémonies & ſolemnités de l'Egliſe, 1 Avril 1782, p. 496 & ſuiv.* —— *des Proteſtans, 15 Janv. 1782, p. 97.* —— *15 Octob. 1786, p. 290.* —— *Attachement des fideles à la pompe du Service divin, 15 Janv. 1782, p. 95.* —— *Efforts des incrédules pour le détruire*, Ibid. —— *15 Nov. 1786, p. 419.*

Un article qui peut encore trouver place ici, eſt celui que je lis dans une feuille périodique allemande touchant le feu Roi de Pruſſe. " A l'iſſue de la guerre de ſept ans,

Reichs-Poſtreuter 1786 n°. 179.

" Frédéric II ſe rendit à Charlottenbourg, " où il fit promptement appeller le maître " de concert, Benda, à qui il ordonna de " faire réparer l'orgue de la chapelle du châ- " teau, endéans quatre jours. Benda le trou- " va en ſi mauvais état, qu'il déclara au " Roi l'impoſſibilié d'exécuter ſes ordres dans " le terme préſcrit. Frédéric ſe contenta de " cette réponſe, & fit accorder l'orgue " le mieux poſſible, pour exécuter à une " certaine heure le *Te Deum*... Tout le corps " des muſiciens ſe rend à l'heure marquée, " dans la chapelle, dans l'attente d'y voir " arriver toute la cour. Mais le Roi tout " ſeul, à leur grand étonnement, entre, " prend place & fait ſigne d'entonner le " *Te Deum*... Auſſi-tôt le temple retentit des " louanges du Seigneur... La tête appuïée " ſur la main, les yeux cachés, le Mo- " narque donne libre cours à ſes larmes, & " pénétré de profonds ſentimens de la plus " humble reconnoiſſance, il rend graces à " l'Eternel, au Grand-Maître des deſtinées " humaines... La plûpart des muſiciens fu- " rent attendris de cette ſcene, auſſi tou- " chante qu'imprévue, & ce ne fut pas ſans " effort qu'ils remplirent leur tâche en bon- " ne contenance. "

A propos de ce magnifique & admirable

Cantique (a), je me rappelle l'effet remarquable qu'il produiſoit ſur de bons militaires allemans, en garniſon dans une ville de ma connoiſſance. A portée d'un corps-de-garde il y avoit un monaſtere où l'office divin ſe faiſoit alors (les choſes ont bien changé depuis) avec autant de dignité que de ferveur. Lorſqu'à la fin des matines, chantées à minuit, on entonnoit le *Te Deum*, accompagné d'un orgue ſonore & harmonieux, les ſoldats ne manquoient jamais, même en tems d'hiver, de ſe porter ſur le parapet

(a) Ce qui diſtingue ce Cantique de tant d'autres, très reſpectables d'ailleurs & tenant à juſte titre une place dans la liturgie, ce n'eſt pas ſeulement ce grouppe d'idées vaſtes, grandes, profondes, ſublimes qui en compoſent le fonds, mais encore la maniere dont tout cela eſt raſſemblé, ou ſi l'on veut, jetté, avec une négligence de génie, infiniment ſupérieure aux efforts de l'art; ce paſſage rapide du ciel à la terre & de la terre au ciel, de la redoutable majeſté de l'Eternel aux miſeres & aux beſoins de l'homme; adoration, terreur, amour, eſpérance, affections vives & tendres, apoſtrophes d'admiration & de reſpect, de confiance & de gratitude; langage animé & en déſordre, chûtes bruſques & inégales, vers ſans métre, ſans nombre & ſans cadence; tout exprime un enthouſiaſme nourri au feu de la Divinité; & vérifie la maniere ſubite &, pour ainſi dire, inſpirée dont une ancienne tradition nous apprend que cet hymne inimitable fut compoſé par deux grands Docteurs de l'Egliſe... Les Proteſtans qui ont fait main baſſe ſur tant de choſes catholiques, n'ont eu garde de ſe départir de celle-ci; ils ont ſenti qu'elle ne ſouffroit point de remplacement.

d'un baſtion voiſin (a) où ils reſtoient juſqu'à la fin dans le ſilence & un pieux enthouſiaſme, profondément pénétrés de l'idée de la Divinité, & de cette éternelle lumiere dont les ténebres de la nuit ſemblent renforcer l'éclat.

Dans une autre feuille allemande, je lis les réflexions ſuivantes ſur l'impreſſion des choſes religieuſes & du ſilence de la nuit, tems où comme nous l'avons vu *, l'on prétend proſcrire le culte de l'Eternel. Chez les écrivains du jour, ces ſortes de morceaux ſont rares; on ne s'engage pas dans un grand travail quand on entreprend de les recueillir. Il y a un peu de verbiage, l'auteur écrit pour un ſexe qui aime à faire durer la converſation; mais la vérité s'y trouve & n'y eſt point en danger d'échapper à l'attention du lecteur par une marche trop rapide.

* 15 Nov. 1786, p. 417.

Mag. für Frauenzim.

« Le jour baiſſe, le voile de la nuit ſe déploie inſenſiblement au-deſſus de nous, un ſilence majeſtueux ſuccede aux chants du laboureur & de la famille innombrable des oiſeaux du canton. Le Roſſignol ſeul, ce chantre infatigable, va ravir les bergers d'alentour. Déja l'aſtre au front d'argent embellit par ſes paiſibles regards les montagnes & les vallées... Que vois-je là-haut ſur la cime de

(a) Remarquons en paſſant qu'ils n'y comprenoient pas le mot, & que ſi au lieu de cela on avoit chanté des prieres en langue vulgaire, ils fuſſent reſtés dans leur corps-de-garde. —— Bonne obſerv. de St. Auguſtin, 15 Nov. 1786. p. 413, —— autres réfl. 15 Oct., 1786, p. 296.

la montagne voiſine ? Un clocher annonce de loin le temple qu'il couronne. C'eſt le temple du Seigneur qui habite parmi nous, qui reçoit nos hommages, qui nous diſpenſe libéralement ſes graces. Près du ſanctuaire demeure un reſpectable paſteur, qui jouit d'un double ſpectacle, de la magnificence de la Maiſon de Dieu, & des charmes de la nature qui répand en ces lieux les plus belles fleurs de ſon ſein. Faut-il s'étonner de l'éloquence de cet homme apoſtolique lorſqu'au jour du Seigneur il eſſaie de tracer à ſes ouailles le tableau de la gloire qui les attend au-delà du tombeau ? Il n'a qu'à paroître en public ; & un ſaint enthouſiaſme fait partir des torrens d'éloquence. Le bon laboureur, attentif à la voix de ſon paſteur, ſe félicite ſoi-même de ſon bonheur ; caſſé par le travail d'une ſemaine entiere, il reſpire en ce jour la fraîcheur du repos ; & tout détaché des ſoins terreſtres, il s'éleve avec l'apôtre qui lui annonce la parole de Dieu, il goûte dès-à-préſent une partie des plaiſirs éternels ; une ſainte ivreſſe le tranſporte loin de cette demeure où il ſe ſent étranger. Déja il ſe croit revêtu de la robe blanche reſplendiſſante de l'éclat de l'innocence ; déja il tient dans ſa droite la palme de paix ; déja il porte ſur ſa tête la couronne de l'immortalité... Avec Abraham, Iſaac & Jacob, il célébre le feſtin de l'Eternel ; il voit l'Agneau aſſis ſur ſon trône, il entend les accords de la harpe raviſſante de David, & les cantiques des habitans du ciel l'invitent à chanter l'*Alleluia* des ſiecles ſans conſommation... Les élans d'un ſi ſublime tranſport ne peuvent à la vérité durer ſans interruption : l'homme ne peut jouir longtems d'un pareil bonheur tant qu'il eſt ici bas, ſans qu'il ſe ſente accablé du poids de la foibleſſe humaine ; mais l'impreſſion d'une fête célébrée dans l'Egliſe de Dieu eſt ſi profonde, que ſes ſublimes & conſolans effets ſe reproduiſent ſans ceſſe, pour élever les ames vers le Créateur, pour ſoutenir l'homme dans ſa miſere, alléger ſon fardeau, &

répandre des charmes ſur ſes plus pénibles travaux. C'eſt par cette admirable influence que le laboureur trouve des délices ſous ſes pas lorſqu'il cultive le champ que Dieu lui a donné. Delà le ſublime eſſor de ſon eſprit, lorſque conduiſant ſa charrue, il leve les yeux vers le firmament & ſalue la Cité ſainte, ſon futur héritage. Heureux, cent fois heureux, l'homme qui paſſe une vie pure & paiſible dans les contrées où le Créateur reçoit le vrai culte, où il diſtribue le pain de vie, la ſaine & céleſte doctrine! Là tout ramene vers lui, tout attache à lui, tout annonce ſa grandeur... J'entends dans ce canton la pénétrante harmonie des cloches, de ces organes de la joie de l'Egliſe, placées de diſtance en diſtance, pour annoncer au peuple fidele les jours du Seigneur. A ces époques, on remarque les regards tranquilles du villageois ſatisfait, qui rend graces au Ciel de lui avoir accordé ces jours d'un ſaint repos; on voit de tous côtés des ſignes de ſolemnité: le ſon des cloches, des vêtemens plus ornés, un concours d'un monde innombrable qui va ſe proſterner devant les ſaints autels. Mon eſprit eſt porté alors ſur les ailes de la dévotion de mes freres, juſqu'à l'Auteur de toute alégreſſe, qui verſe à pleines mains les eaux de la joie céleſte dans le cœur de ſes enfans. Quel homme peut réſiſter à des charmes auſſi puiſſans?... Non, il n'y a que l'incrédule endurci qui puiſſe ſe roidir contre ſon Dieu & la magnificence de ſes ouvrages. —— Mais montons ſur cette colline pour découvrir un horizon plus étendu.... Nous voilà enveloppés dans un voile parſémé de brillans; contemplons le ſilencieux attelage de tant de milliers d'étoiles que le doigt du Seigneur amene de là-bas au-deſſus de nos têtes. Méditons quelques momens dans l'école du ſilence. Loin au-delà de cette athmoſphere je me tranſporte en eſprit. Je vois ce bas monde comme un point dans l'immenſité de l'eſpace, je mépriſe ſon néant, je me dépouille de mon corps, je me ſens pénétré de crainte & de reſpect pour la céleſte contrée vers laquelle

je ſoupire Mais la révolution de chaque jour eſt pour l'homme juſte un pas vers le Ciel: & cet objet de tous ſes deſirs ne tardera pas à lui tomber en partage..... Charmant calme de la nuit! c'eſt à toi que je ſuis redevable des plaiſirs indicibles dont je viens de m'abreuver à longs traits! »

Puiſque je ſuis à copier des feuilles allemandes, voici un paſſage de la très-philoſophique & très cynique gazette de Neuwied; où il ne faut chercher ni ordre, ni but, ni à-propos. Ecoutons l'*inpromptu* que j'ai ſous les yeux. p. 809 & 810.

Obſervation.

« Félicité (ſainte) Dame Romaine fut » condamnée à mort en 164 ſous l'empire » de Marc-Aurele, en haine du chriſtia- » niſme. Quoi! ſous le regne de Marc-Au- » rele? de ce philoſophe? Oui, préciſé- » ment ſous ſon regne, & ce qui fait » frémir les ames ſenſibles, c'eſt qu'elle » avoit 7 fils qui furent tous exécutés avec » elle. L'aîné fut battu de verges garnies de » plomb juſqu'a ce qu'il expira; deux furent » tués à coups de bâton; les quatre autres » furent décapités; la mere ne fut expédiée » qu'après avoir ſavouré les traitemens faits » à ſes enfans —— O Marc-Aurele! d'où » vient qu'on trouve dans ta vie des traits » d'une telle cruauté, tandis que tes écrits » ſont les délices des lecteurs philoſophiques » de nos jours? (*Et après avoir dit que* » *Marc-Aurele ſéparoit la morale de la re-*

» *ligion*

„ *ligion & la ſubordonnoit à la politique,*
„ *il continue*) Comment juſtifier ce Marc-
„ Aurele quand on lit les cruautés qu'il exer-
„ ça contre les Chrétiens? L'on peut être
„ un philoſophe & en même tems un monſ-
„ tre. *Libera nos, Domine, a tali philoſo-*
„ *phiâ.* „

Stances d'un Provincial à Paris.

ENfin j'ai vu la ville immenſe
Où les Provinciaux vont chercher le bonheur;
J'ai dit en la voïant: quelle magnificence!
Le monde eſt un grand corps dont Paris eſt le cœur.

J'ai vu ces tours où l'art inſulte à la nature;
Temples ſaints que l'orgueil bâtit.
J'ai vu ces longs boſquets, coloſſes de verdure,
Et ces palais ſi grands où l'homme eſt ſi petit.

Dans des chars tranſparens où le luxe ſe joue,
J'ai vu des dieux nonchalamment portés,
J'ai mieux fait que les voir, ils m'ont couvert de boue,
Noble émanation de ces divinités.

Dans un temple de la magie,
Où les arts alliés joignent leur énergie,
J'ai vu des baladins qui par un rare effort
Danſoient à l'agonie, & même après la mort.

J'ai vu des Nymphes ſurannées
Inſcrire ſur leur front le chiffre de vingt ans;
J'ai vu des fleurs d'hiver & des roſes fanées
Diſputer la fraîcheur aux filles du printems.

J'ai vu plus d'une aventuriere
Afficher le plaiſir, le chagrin dans le cœur;
Et des Vénus dans la miſere
Crier: venez ici, nous vendons le bonheur.

Enfin

Enfin dans ce Paris chacun veut aller vivre,
C'eſt le rendez-vous des ſouhaits ;
Cependant je n'y vis jamais
Un ſeul homme content, à moins qu'il ne fût ivre.

Ce portrait ne reſſemble pas du tout à celui que l'auteur des *Etudes de la Nature* nous trace de la même capitale * ; & dans le fond cependant ils ſe réaliſent tous deux ſous des aſpects différens. « Qu'importe au vrai philoſophe (dit un écrivain d'un eſprit juſte & conciliateur) tout ce manege & cette ambition inquiette ? Il peut plaindre les malheureux qui s'y dévouent, ſans que ſa tranquillité en ſoit altérée, & vivre paiſible & content au milieu de ce tourbillon qui s'agite autour de lui. C'eſt un ſpectacle de plus qui peut l'amuſer & l'inſtruire en même tems. Qu'il laiſſe aux intrigans les penſions, les fauteuils académiques ; qui l'empêche d'ailleurs de cultiver en paix les lettres & les arts ? Pour l'homme ſans paſſions tumultueuſes, Paris eſt le ſéjour le plus doux, le plus paiſible de l'univers. Obſcur, inconnu, ſeul, pour ainſi dire, au milieu de la foule immenſe qui l'environne, il eſt diſpenſé du cérémonial, de l'étiquette auxquels il ſe trouve néceſſairement aſſujetti ailleurs. Il choiſit à ſon gré ſes amis, ſes ſociétés, & n'eſt point eſclave de toutes ces bienſéances provinciales qui ſont autant d'entraves de la liberté. Caché à tous les yeux, il eſt à l'abri des caquets, des médiſances & de la calomnie, fléaux éternels des ſéjours où tout le monde ſe connoît. Il a même moins à ſouffrir de l'orgueil & des dédains du riche. Renfermé enfin au-dedans de lui-même, ou dans le cercle d'une ſociété choiſie, il dédaigne cette vaine célébrité qui coûte toujours ſi cher, & rien ne manque à ſon bonheur. Je ſais qu'il eſt peu d'hommes capables d'un tel effort. On ne voit ici que gens qui s'intriguent & ſe tourmentent ſans ceſſe, & dont la vie ſe paſſe à courir après un vain fantôme de renom-

* 15 Juin 1786, p. 253.

„ mée qui leur échappe preſque toujours. Sans
„ chercher nos exemples plus loin, quel métier
„ que celui d'aſpirant aux honneurs & aux
15 Avril „ dignités littéraires? Ce n'eſt pas de faire
1776, p. 562. „ de bons ouvrages qu'il doit s'occuper,
— 1 Avril „ mais de ſe faire des prôneurs, des créatu-
1784, p. 547. „ res, des protecteurs. Que de viſites ſerviles
&c. &c. „ & politiques auprès des chefs ſuprêmes!
„ Quelle cour baſſe & aſſidue! Comment un
„ homme de mérite peut-il, à l'inſtant d'une
„ place vacante, ſe réſoudre à des démarches
„ de ſollicitation, d'intrigue & d'inquiétude,
„ qu'un génie médiocre, tant ſoit peu ami de
„ la tranquillité, que dis je? de la dignité,
„ de la conſidération perſonnelle que tout le
„ monde ſe doit, ne ſe permettroit pas? Eſt-
„ ce donc le ſort des talens de ne pouvoir
„ ſe produire ſans les petits moïens de la va-
„ nité, de l'ambition, & toujours aux dépens
„ de la modeſtie, d'une ſage & reſpectable
„ indifférence pour les hochets académiques
„ & les bruits du moment? „

Autres vues ſur Paris & portraits divers de cette capitale, 15 Nov. 1781, p. 429, —— 1 Mars 1782, p. 326. —— 15 Mars 1784, p. 424. —— 15 Juin 1784, p. 263 —— 15 Mars 1785, p. 454. —— 1 Avril 1785, p. 546.

LE LOUP ET LA BREBIS.

Fable. (a)

UN grand Seigneur du peuple bête,
Animal carnaſſier, vorace, un loup enfin,

(a) Ce fragment de fable (car elle n'eſt point ici en entier) eſt exactement l'hiſtoire de ces hommes du jour que l'enthouſiaſme louangeur exalte pour quelque acte d'humanité, de déſintéreſſement, de ſobriété, de continence &c, démenti par toute la ſuite de leur vie. —— 15 Fév. 1786, p. 247 & autres *ibid.* —— Art. SCIPION (Publius Cornelius) dans le *Dict. hiſt.*

Et des Loups le plus fin,
Entretenoit un jour en tête-à-tête,
Tout bas,
Une Brebis, & ne la mangeoit pas.
—— *Et ne la mangeoit pas! certes*, dira Nicaiſe,
Voilà le Loup le plus humain.....
—— *Humain* n'eſt pas le mot, voici la thèſe:
Le Sire avoit, dès le matin,
Croqué deux brebis fort à l'aiſe:
Faim de Loup en mangeant s'appaiſe;
Or, s'il ne croquoit pas la troiſieme ſoudain,
C'eſt que le Loup n'avoit pas faim.

La prolixité de l'*Hiſtoire du duché de Luxembourg*, par le P. Bertholet, qui d'abord avoit empêché la circulation de cet ouvrage, a été enſuite une cauſe de le rechercher. Les ſavans ont obſervé qu'une multitude de notes, de digreſſions, de chartres & d'autres pieces qui ſembloient ſurcharger la narration, formoit un enſemble précieux qui ſuppléoit quelquefois à des livres qu'on trouve difficilement. Pour faciliter l'acquiſition d'un ouvrage utile, l'imprimeur du Journal en a rabaiſſé le prix juſqu'à 24 liv. (8 vol. *in*-4°, avec fig. très-belle édition), offrant aux libraires qui en prendront beaucoup, un arrangement encore plus favorable.

On trouve encore chez le même imprimeur la *Diſſertation hiſtorique & théologique ſur le Concile de Conſtance, par Dom Mathieu Petit-Didier, abbé de Senones, Ordre de St. Benoît. Prix* 1 *liv.* Ouvrage plein d'érudition & devenu rare, la balourdiſe des emploïés à l'imprimerie, en aïant fait des enveloppes de

ballots. On y voit des choſes très-curieuſes touchant Gerſon & autres hommes célebres contemporains au Concile de Conſtance (a). Le zele pour l'orthodoxie, qui anima ce Bénédictin après quelques écarts paſſagers, égale ſon érudition & l'exactitude de ſa logique.

(a) Si les paſſages de Gerſon, que le ſavant religieux rapporte comme extraits d'un traité relatif au Concile de Conſtance, étoient véritablement de lui, il y auroit peut-être quelque changement à faire dans l'idée que l'on a généralement de ce docteur illuſtre. Mais comme ce traité a été publié la premiere fois par le Luthérien Von der Hart, on ne peut guere douter qu'il n'ait été altéré; comme les autres écrits du célebre chancelier l'avoient déja été par Richer dans l'édition de Paris 1606. (Ceux qui ont *le Dictionnaire hiſtorique*, peuvent ajouter cette note à ſon article).

Le *Compliment* eſt le mot de la derniere énigme.

Avec toi, cher lecteur, je nais plus ou moins beau,
Selon que m'a formé la nature, ma mere;
C'eſt en vain qu'on voudroit me trouver par derriere,
Je marche devant toi, juſqu'au bord du tombeau.
Seul, je ſuis ſuffiſant pour te faire connoître;
J'indique quelquefois ton inclination;
Tu ne m'as jamais vû que par réflexion,
Et tu te fais honneur de me faire paroître.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 20 Novembre*). Le 4 de ce mois, il s'eſt tenu une aſſemblée extraordinaire des principaux membres du gouvernement & des grands de l'Empire. On ne doute point que cette conférence n'ait eu pour objet les affaires de la Georgie, de l'Albanie & de l'Egypte, mais juſqu'ici il ne tranſpire rien de ce qui a pu y être réſolu. Les affaires de cette derniere province ſont devenues inquiétantes; & l'on penſe non ſans raiſon, qu'un ſilence auſſi extraordinaire annonce un revers, qu'on ne juge pas à propos de communiquer au public. La mauvaiſe réuſſite de l'expédition ſeroit d'autant plus fâcheuſe, qu'elle influeroit ſans doute ſur la conduite de pluſieurs autres gouverneurs de province, qui ſe regardent preſque comme indépendans. Tel eſt ſurtout le fameux gouverneur d'Albanie, Mahmuth bacha, qui déja ne garde plus aucune meſure dans ſes procédés réfractaires. Non-ſeulement il eſt en guerre ouverte avec les bachas des provinces voiſines, fideles aux ordres de la Porte; & il inquiéte ſans ceſſe leur territoire par des incurſions hoſtiles: mais il a même porté l'audace juſqu'à renvoïer à

celle-ci le paquet, qui contenoit les billets du Harat, c'eſt-à-dire, les ſommations pour païer la taxe annuelle, que la Porte leve ſur ſes ſujets : en renvoïant ces billets circulaires, il a ajouté, qu'il avoit beſoin lui-même du produit de cette capitation, & qu'il l'emploïeroit dans ſa province. Il s'abſtient à préſent de moleſter le territoire vénitien ; mais, comme il a toujours les armes à la main, la république eſt obligée d'entretenir ſans ceſſe un corps-d'armée, pour couvrir ſes poſſeſſions : & elle réitere fréquemment ſes inſtances auprès de la Porte, pour qu'enfin elle réprime les excès de Mahmuth bacha, & qu'elle procure aux ſujets vénitiens réparation des dommages, qu'ils ont ſoufferts. —— L'on ne dit rien de nouveau des affaires de Ruſſie. —— Le beglierbey d'Anatolie, qui étoit deſtiné à épouſer la troiſieme fille de feu l'Empereur Muſtapha, eſt arrivé ici, depuis quelques ſemaines, & ſon mariage a été célébré avec beaucoup de pompe, le 8 du préſent.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 4 Décembre*). Le Grand-Duc de Ruſſie a eu, il y a quelques jours, une violente attaque de colique, qui a donné même des inquiétudes ſérieuſes durant quelques heures. Cependant les remedes, qu'on ſe hâta d'adminiſtrer à S. A. I., furent ſi efficaces qu'elle ſe trouva bientôt hors de danger. Ce Prince a déja reparu depuis

puis au grand cercle à la cour. —— Le miniſtre de France vient d'envoïer à Paris un courier avec l'*Ultimatum* de notre cour ſur tous les articles du traité de commerce à conclure entre la Ruſſie & la France. On remarque que le miniſtre françois eſt mortifié de s'être trompé, dans l'attente qu'il avoit de mieux faire ici les affaires de ſa cour. Il y a cependant des perſonnes qui regardent les articles propoſés par la Ruſſie comme aſſez favorables à la France.

On a reçu de Conſtantinople l'importante nouvelle, que les différens ſurvenus entre la cour de Ruſſie & la Porte avoient été heureuſement applanis. L'on croit, qu'il n'a pas été conclu de convention formelle à ce ſujet; mais que le divan s'eſt engagé à s'emploïer efficacement, pour réprimer les incurſions des Tartares Lesghis en Georgie, & à donner pour la sûreté de cette province toute la ſatisfaction, qu'on peut deſirer de ſa part. Cette circonſtance acheve de rendre certain le voïage de l'Impératrice en Crimée: mais, quand même il n'y auroit eu rien d'arrêté à cet égard, le départ de Sa M. Imp. pour Cherſon auroit toujours eu lieu. Les provinces, qu'elle doit parcourir, ſont trop éloignées des Tartares mécontens, pour qu'elle puiſſe craindre quelque choſe de leurs excurſions. —— Les courtiſans de Pétersbourg, comme ceux de toutes les cours purement monarchiques, ne s'expliquent guere ſur les affaires intérieures du palais; encore moins écrivent-ils ce qu'ils en penſent. Cependant

cette fois-ci l'on n'a pu s'empêcher de raiſonner ſur les ſuites, que pourra avoir le voïage de l'Impératrice. Il en eſt qui prétendent, qu'il pourra nuire à la conſidération, dont on ſait que le prince Potemkin jouit auprès de ſa Souveraine. L'Impératrice, diſent-ils, ne verra qu'un païs miſérable, dépeuplé, & des déſerts, où, il y a peu de tems, l'on voïoit de fertiles campagnes. Les ſoldats, dont l'illuſtre cortege ſera par-tout entouré, ne pourront remplir l'étendue immenſe, qu'elle a à parcourir: &, comme le prince Potemkin gouverne ces païs avec l'autorité la plus illimitée, l'on préſume que l'impreſſion de tous les objets qu'ils offrent, ne pourra guere lui être favorable. Cependant, malgré d'autres bruits répandus déja précédemment ſur la diminution de ſon crédit, l'on écrit de Riga, où il a paſſé pour ſe rendre à Cherſon, qu'il y a été traité avec les plus grands honneurs, & qu'il reçoit dans ſa route preſque journellement des couriers de Pétersbourg. D'après les diſpoſitions qu'il a faites avec l'agrément de ſa Souveraine, preſque toutes les forces de terre de la Ruſſie ſe raſſembleront à l'occaſion de ce voïage. Les régimens d'infanterie de Novogrod & de Nerva & celui des dragons de Reſen ont ordre de marcher de Pétersbourg au camp, que 40 à 50 mille hommes formeront, ſous les ordres du feld-maréchal comte de Romanzow, près de Kiovie. Outre trois autres camps, l'un près de Krementſchuk, le ſecond près de Cherſon, & le troiſieme dans la Crimée même,

l'on parle d'un gros camp de Coſaques & d'autres troupes légeres, qui au retour de Sa M. ſe raſſemblera près du Don.

POLOGNE.

DANTZIG (*le 16 Décembre*). On a lu ici avec ſurpriſe, ce que les écrits publics rapportent d'un courier de Pétersbourg, qui auroit apporté ici une déclaration pour raſſurer la ville ſur le maintien de ſa liberté & de ſon indépendance, contre l'appréhenſion de quelque événement ſiniſtre de la part d'un voiſin puiſſant. On eſt ſi peu dans une appréhenſion pareille, que la bourgeoiſie de Dantzig a plutôt témoigné la plus grande joie de l'avénement du Roi de Pruſſe d'aujourd'hui au trône de ſes ancêtres; elle l'a témoignée à ſon paſſage par les faubourgs de cette ville; le magiſtrat l'a témoignée, par l'envoi d'une députation ſolemnelle à Berlin, & nous attendons le rétabliſſement de notre commerce, des arrangemens ſages & bienfaiſans que Sa M. Pruſſienne ſe propoſe de faire par une commiſſion expreſſément établie, pour cet effet, à Berlin. Les dépêches du courier ruſſe, qui a paſſé par Dantzig, n'ont eu pour objet que l'interprétation, encore douteuſe, de quelques articles de la convention du 22 Février 1785. Il n'a pu être queſtion de la liberté de la ville.

La diéte de Pologne, s'étant tenue dans le plus grand ordre & avec la plus grande har-

monie, a fini de même. La fameuſe affaire d'Ougroumow, qui a brouillé tant de familles avec le Roi, a été terminée à la diéte, de la maniere à faire eſpérer une prompte réconciliation : il a été décidé que le ſecretaire du grand-maréchal ne donneroit aucun extrait des actes de cette affaire, qui concernent le prince Czartorisky & le général Branicki, & qu'elle ſeroit déſormais enſevelie dans un éternel oubli. La femme Ougroumow, la cauſe de tout ce trouble, eſt ici; mais elle y eſt ſi bien gardée, qu'elle n'a, ni ne peut avoir aucune eſpérance de s'échapper. —— Les nonces de la république ſe ſont occupés de différens points importans qui ont rapport aux affaires domeſtiques de l'Etat : entr'autres, il a été réſolu qu'à l'avenir on ne ſouffriroit d'autres officiers dans les troupes nationales, que des nobles polonois; qu'après l'expiration du monopole ſur le tabac, qui doit durer encore trois ans, cette branche de finance ſeroit réunie au tréſor de la couronne.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 11 *Décembre*). Les nouvelles levées, qui ſe continuent avec vigueur, augmenteront d'un tiers toute l'infanterie de ce roïaume, tandis que la cavalerie doit ſubir une réduction du 4^e^. bataillon par régiment. La cédule roïale qui ordonne cette ſuppreſſion commence par ce paragraphe :

LE ROI. « La vaſte étendue de mes domaines

nes aux Indes, la néceſſité de les conſerver dans l'ordre qui convient à leur proſpérité combinée avec celle de mes autres roïaumes en Europe; les circonſtances actuelles de l'état politique de cette même Europe, l'attention qui, dans ces conjonctures, doit régler la qualité, le nombre, le choix & le ſyſtême de mes armées, exigent une augmentation du nombre de troupes qui doivent compoſer mon infanterie & en même tems une diminution préciſe de celui de ma cavalerie légere. Comme je ne perds aucunement de vue les actions diſtinguées, par leſquelles ce corps a contribué à ſoutenir l'honneur & la gloire de mes armées, ainſi que la réputation de ſa valeur particuliere, je me réſerve de l'augmenter à meſure que les circonſtances l'exigeront; en attendant j'ordonne, que dès le commencement du mois prochain, on procede à la réduction du 4e bataillon de chaque régiment de cavalerie légere. »

Malgré le charlataniſme de l'inoculation & la croïance qu'il trouve chez les gens du bon ton, les hommes ſenſés qui ſe dirigent ſur l'expérience, ſur des notions ſimples & juſtes, ſont convaincus, que le meilleur, que le ſeul moïen de préſerver un païs des ravages de la petite-vérole, eſt de veiller avec la plus grande attention à empêcher toute communication avec la maladie (a). Cette méthode recommandée aux commandans dans les Indes-occidentales

(a) 15 Mai 1786, p. 138 &c. J'ajouterai aux obſervations que j'ai accumulées ſur ce ſujet, un paſſage remarquable d'un ouvrage récent (*Eſſais ſur l'hiſtoire medico-topographique de Paris, par Mr. Menuret de Chambaud, D. M.*). « On a cru appercevoir que, depuis l'établiſſement de l'inoculation, le nombre des vic-

» times

occidentales a eu, comme nous l'avons dit en ſon tems *, le ſuccès qu'on en attendoit d'après les expériences faites au Chili : on apprend de la Louyſiane qu'elle n'y a pas moins réuſſi ; le gouverneur D. Eſteban de Miro expoſe, dans une lettre en date du 20 Avril dernier, que depuis 1778, que le comte de Galvez introduiſit cette méthode dans la Louyſiane où il commandoit, on eſt parvenu à la préſerver de cette maladie en interceptant ſoigneuſement le cours de la contagion. Parmi les faits qu'il rapporte on citera ceux-ci : en Janvier 1784 il arriva dans cette province un matelot âgé

* 15 Janv. 1786, p. 129.

» times que la petite-vérole immoloit, étoit » devenu plus conſidérable, & l'on a décidé » que ſon admiſſion, peut-être avantageuſe à » quelques individus, cauſoit un dommage » évident à la ſociété. Mrs de Haën, Raſt, &c, » ont préſenté en divers tems des calculs » ſpécieux fondés ſur les tables nécrologi- » ques de Londres, où l'on note l'eſpece de » maladie qui conduit au tombeau. Il paroît, » en effet, que la petite-vérole, qui, dans » les années antérieures à l'établiſſement de » cette méthode, emportoit environ la 16e » partie des morts, en immoloit à-peu-près » un 9e dans les années qui ſuivirent l'éta- » bliſſement & la pratique de l'inocula- » tion..... Il eſt hors de doute que l'inoculation » perpétuant les épidémies de petite-vérole, » rendant ainſi cette maladie plus générale & » plus continue, il a pu mourir un plus grand » nombre de perſonnes ſur un beaucoup plus » grand nombre qui étoient affectées ». Il faut remarquer que c'eſt un inoculateur qui fait cet aveu ſi fatal à ſon ſyſtême.

de 35 ans, malade de la petite-vérole; on le fit paſſer de l'autre côté de la riviere, & on ne lui permit de revenir qu'au bout de 40 jours: en Avril 1785, il entra dans la baliſe un brigantin chargé de Négres malades, on les envoïa à la campagne, à 5 lieues de la ville, où la contagion reſta fixée & ſe diſſipa: en Juin on eut l'occaſion de faire la même choſe avec le même ſuccès: en Juillet, on tira de l'hôpital & on envoïa de l'autre côté de la riviere un ſoldat ſur qui cette maladie s'étoit déclarée: en Août on eut ſoin d'écarter ainſi des Négres nouvellement arrivés & malades; & enfin en Novembre de la même année, un bâtiment aïant amené pluſieurs familles acadiennes conſiſtant en 307 perſonnes, dont quelques-unes avoient la petite-vérole, & dont 14 étoient mortes en route, on s'empreſſa de les iſoler en ſéparant celles qui étoient ſaines de ceux qui ne l'étoient pas, & en ſoumettant les premieres à une quarantaine rigoureuſe. Dans tous ces cas la contagion fut concentrée dans le lieu où l'on retenoit les malades, la province en a été exempte, & on eſt perſuadé qu'avec de ſemblables précautions, on parviendra à extirper totalement cette maladie, ou du moins à en préſerver les contrées qu'elle ne ravage & ne dépeuple que parce qu'on les néglige.

SUEDE.

STOCKHOLM. (*le 4 Décembre*). Le Roi

eſt revenu d'Upſal en cette réſidence. Dans un chapitre que Sa M. a tenu de ſes différens Ordres, elle a conféré celui du Séraphin à Son A. S. le prince-héréditaire de Danemarck, au comte Charles-Emile de Lœwenhaupt, & au lieutenant-général comte de Hoodh. Elle a nommé en même tems chevaliers de l'Epée le baron Hamilton, colonel au ſervice de France; & le major ſuédois, Lars-Melin. Le négociant Pajil, l'aſſeſſeur Hultmann & M^r. Averhoff, agent à Hambourg, ont été décorés de l'Ordre de Waſa; & le ſecretaire de la banque M^r. Schrœder, de celui de l'Etoile-polaire. —— Sa M. a aſſiſté, il y a quelque tems, à la Meſſe d'un prêtre catholique; ce qui a fait courir des bruits qui juſqu'ici n'ont pas pris conſiſtance.

ITALIE.

ROME (*le* 10 *Décembre*). Un courier, arrivé de Madrid, a apporté au comte Oneſti Braſchi, neveu de Sa Sainteté, le diplome de Grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, pour lui & ſa poſtérité; Sa S. l'a nommé en même tems *Duc de Nemi*.

On ſait que le St. Pere a rendu un ordre qui défend au ſexe de paroître en chapeau, dans nos égliſes. L'un de ces jours, la Dame d'honneur de la ducheſſe de Glocester, accompagnée de quelques autres Dames angloiſes, entra dans la baſilique de St. Pierre, affublée de l'ornement défendu; le ſacriſtain l'avertit; mais elle continua ſon chemin

min ; quel fut ſon étonnement de ſe ſentir tout-à-coup arracher le chapeau de deſſus la tête & de le voir jetter à terre ! on murmura d'abord, mais enfin on ſortit ; la Dame fut ſe plaindre au ſecretaire d'état, celui-ci en parla au Pape qui répondit : *il eſt vrai que c'étoit-là un zele indiſcret, mais c'étoit du zele* (a), *& il étoit conforme à nos ordres.* Il eſt donc faux, comme le diſent quelques feuilles, que le décoiffeur ait été arrêté & mis en priſon.

NAPLES (*le* 15 *Décembre*). Le Roi vient de rendre un édit, que le ſuprême tribunal de commerce, établi dans cette capitale, a fait publier tout récemment. Par cet édit, il eſt défendu à tous les ſujets de Sa M., de quelque condition qu'ils ſoient, d'aliéner ou de vendre des biens-fonds à des étrangers, qui voudroient venir s'établir dans ce roïaume, ſans en avoir préalablement obtenu une permiſſion expreſſe & par écrit. Les contrevenans ſeront déclarés incapables de poſſéder aucune charge dans les Deux-Siciles, & d'y faire aucune acquiſition, ſous quelque titre que ce ſoit. Ce n'eſt pas que Sa M. veuille empêcher, par cette loi, que les étrangers viennent s'établir dans ſes Etats : une pareille idée ſeroit peu convenable, ſurtout, à l'époque préſente, où la Calabre,

(a) Paroles très-énergiques, qui expriment admirablement qu'il n'y en a plus ou qu'il eſt bien rare !

dévaſtée par les commotions affreuſes, dont elle a été, il y a quatre ans, la victime, a beſoin de tous les moïens & de toutes les facilités propres à y attirer des colons. Ce n'eſt donc que pour prevenir tout déſordre, & pour pouvoir apprécier le nombre des étrangers, que ſes bienfaits & ſes encouragemens appellent dans ſes Etats, que notre Monarque s'eſt déterminé à publier cet édit. —— On ne parle pas ici d'une maniere ſi affirmative de la réconciliation de notre cour avec celle d'Eſpagne, que certaines feuilles étrangeres le font entendre.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 26 Décembre*). Le 15 de ce mois, M^r. Eden, miniſtre-plénipotentiaire de Sa Maj. Britannique à la cour de France, repartit pour Verſailles. L'on prétend, qu'il eſt chargé de travailler à faire dans l'article XVIII du traité de commerce un changement, qui puiſſe ſe concilier avec les droits particuliers d'emballage, qui appartiennent à une corporation de Londres, & à régler certains points pour l'avantage du commerce de l'une & de l'autre nation dans les deux Indes. —— L'on ſe flatte de voir conclure bientôt un arrangement de commerce avec les Etats américains, d'autant plus que ceux-ci s'occupent ſérieuſement du projet de donner au congrès les pouvoirs néceſſaires, pour prendre à cet égard des engagemens obligatoires pour toute la confédération. —— On

dit que le projet d'établiſſement à la baie de Botanique vient d'être changé ; l'immenſe étendue de la Nouvelle-Hollande, la facilité avec laquelle quelques-uns des colons pourroient ſe ſouſtraire à la vigilance de leur gouverneur, s'établir hors de ſa portée & dans des lieux qui favoriſeroient leurs brigandages, l'impoſſibilité de garder ces immenſes côtes quand on y emploïeroit toute la marine angloiſe, ont déterminé à porter l'établiſſement dans l'iſle de New-Norfolk, où le premier projet du gouvernement étoit de le former.

Le docteur Michaëlis, médecin de nos troupes allemandes en Amérique, dans une lettre adreſſée au docteur Forſter, concernant un gros animal inconnu de l'Amérique ſeptentrionale, donne un nouveau poids à l'autorité du docteur Hunter, qui avoit nié que cet animal fût un cheval marin, ou un éléphant. M^r. Michaëlis dit que, ſuivant le rapport des Indiens, auquel il n'ajoute pas beaucoup de foi, on trouve encore de nos jours cet animal dans les parties occidentales de l'Amérique. Le docteur Hunter, d'après l'examen des os qu'on lui a envoïés, prétend que ces os ne peuvent appartenir qu'à un animal carnivore. Le docteur Michaëlis ſe propoſe de donner au public une deſcription de ces os ; & pour la rendre plus intelligible, il l'accompagnera d'une eſquiſſe craïonnée. (a)

(a) Sans avoir été en Amérique, ni avoir entendu

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 18 *Décembre*). On aſſure que deux gardes-nobles viennent d'être envoïés pour examiner l'état des routes qui conduiſent de la Pologne à Cherſon; ſi cela eſt vrai, il n'y auroit plus lieu de douter que l'Empereur ne fît le voïage de la Crimée pour y aſſiſter au couronnement de l'Impératrice de Ruſſie. Cependant bien des gens ſont très-perſuadés que le Monarque ne partira pas, & l'on dit que M^r. de Brambilla, premier chirurgien de Sa M., a été d'avis que l'accident d'éréſipele, dont ce Prince eſt ſouvent incommodé, & dont les effets attaquent principalement ſes yeux, pourroit lui ſurvenir de nouveau, ſur-tout dans la ſaiſon de l'année la plus dure.

Nos ſavans patriotes ſe ſont élevés contre

---

entendu le rapport de l'Indien, auquel Mr. Michaëlis a eu peut-être tort de ne pas *ajouter beaucoup de foi*, je ſuis bien convaincu que cet animal eſt très-réel, qu'il n'eſt pas *carnivore*, qu'il n'eſt ni *éléphant*, ni *cheval marin*, mais bien la *vache marine* ou le *morſe*, que ſes défenſes qui donnent cet ivoire, dont la Ruſſie abonde, ont fait naître l'idée d'un éléphant &c... 1 Juin 1780, p. 218. —— *Exam. des Epoq.* p. 257, ou n. 147. —— Comme cet animal eſt en quelque ſorte domicilié dans le Nord de l'Aſie, on peut trouver encore ici une eſpece de preuve de l'union des deux continens, ou du moins de l'extrême facilité de peupler l'un par l'autre.

l'attribution faite à un médecin françois, de la découverte des bons effets du Sauerkraut*. C'eſt à ce qu'ils aſſurent, M^r. Charles Mertens, un des plus renommés médecins de Vienne, & membre de la ſociété roïale de médecine de Paris, qui en eſt l'auteur. Il l'avoit déja communiquée aux Anglois en 1766, par conſéquent pluſieurs années avant les voïages du célebre capitaine Cook, qui s'en eſt ſervi le premier avec tout le ſuccès poſſible. La preuve complette en eſt dans un Mémoire de ce médecin, que la ſociété roïale de Londres a publié dans le 68^e vol. partie 2 des Tranſactions philoſophiques. M^r. Poiſſonnier Deſpérieres a cru avoir trouvé une méthode de deſſaler l'eau de la mer : c'eſt apparemment ce qui eſt cauſe, qu'on a confondu ces deux découvertes.

MUNICH (*le* 15 *Décembre*). De tous les princes d'Europe il n'y en a pas qui s'oppoſe avec plus de fermeté & de conſtance au progrès des erreurs dominantes, que l'Electeur notre Souverain. En veillant ſérieuſement à l'extinction des ſociétés ténébreuſes qui recéloient dans leurs ſeins des choſes alarmantes pour la Religion & l'Etat, Son A. a porté également ſes vues ſur l'inutile & nuiſible multiplication des ſociétés littéraires ; elle a appris que non-ſeulement les gens oiſifs & les lecteurs du bel air, mais juſqu'aux bourgeois & aux artiſans alloient dans ces aſſemblées, s'amuſer à des lectures pernicieuſes ; la ſociété formée récemment à Straubingen a particulierement attiré ſon attention.

Une

Une ordonnance publiée à ce ſujet porte en ſubſtance. " Que la ſociété littéraire de „ cette ville, compoſée en grande partie de „ conſeillers de régence, & d'autres perſonnes en place, même d'eccléſiaſtiques, ne „ peut être conſidérée avec indifférence, „ puiſque ſous prétexte de s'occuper d'objets de ſcience, on s'y amuſe à recueillir „ & à faire lecture de tous les écrits ſcandaleux qui paroiſſent en ſi grand nombre „ contre la religion, d'où ils ſe propagent „ dans le public & y répandent leur venin. „ Qu'en conſéquence, le gouvernement a réſolu qu'il étoit de ſon devoir de détruire „ cette ſociété ſuſpecte, d'en défendre toute „ aſſemblée ultérieure, ſoit publique ſoit privée. L'Electeur conclut à exhorter les eccléſiaſtiques, membres de cette ſociété, à „ s'occuper de leur bréviaire, & les conſeillers de régence de leurs fonctions, plutôt „ que de paſſer leur tems dans ces aſſemblées „ d'impiétés & de ſcandale. „ (a)

La nonciature établie en Baviere a pris une pleine conſiſtance. Ce qu'on a publié d'une

(a) Indépendamment des vues religieuſes & morales, la ſeule politique fait l'éloge de ce décret de l'Electeur. Les philoſophes les plus ſenſés ont regardé la fureur de lire & de raiſonner, dès le moment qu'elle gagnoit la multitude, comme une ſource d'amolliſſement & de corruption. " Il y a des ames lâches & pu„ fillanimes, dit J. J. Rouſſeau, qui n'ont ni „ feu, ni chaleur, & qui ne ſont douces que „ par indifférence pour le bien & pour le mal: „ telle

prétendue réclamation des évêques, eſt un conte fait à plaiſir. Les évêques d'Allemagne craignent bien plus l'autorité des métropolitains qui les réduiroit au rang des curés *, que les nonces avec leſquels ils n'ont jamais de conteſtation. Sa M. I. eſt perſuadée elle-même que les métropolitains ont des vues qui jetteroient le trouble dans l'Egliſe d'Allemagne comme on le voit par la réponſe qu'elle a faite à l'archevêque de Salzbourg, en lui diſant *que les griefs de l'Egliſe germanique contre le St. Siége étoient en quelque façon les mêmes que ceux du Chef de l'Empire contre la juriſdiction trop étendue des archevêques, au détriment des prérogatives impériales.* —— Sa M. a ajouté que ſi le Pape ceſſoit de conférer les bénéfices, la collation en retomberoit non pas aux métropolitains mais à l'Empereur, & lui a montré des concordats & des loix préciſes ſur cet objet. Il eſt inutile de dire après cela que l'article qui ſe trouve dans la gazette françoiſe de Cologne, relativement à cette affaire, eſt entierement controuvé.

* Dert. Journ. p. 48.

BERLIN (*le 19 Décembre*). Le 5 de ce

» telle eſt la douceur qu'inſpire au peuple » le goût des lettres »..... « La ſcience n'eſt » pas faite pour l'homme en général. Il s'égare » ſans ceſſe dans ſa recherche, & s'il l'obtient » quelquefois, ce n'eſt preſque jamais qu'à » ſon préjudice. Il eſt né pour agir & penſer, » & non pour raiſonner ſur ce qui lui eſt inu» tile ». *Penſées de J. J. R.* Amſt. 1763, p. 124 & ſuiv.

mois, notre Monarque ſe rendit à Potzdam, pour célébrer l'anniverſaire de la bataille de Liſſa, gagnée par Frédéric II le 5 Décembre 1757, & dans laquelle le 2^e^. & le 3^e^. bataillons des gardes s'étoient diſtingués d'une maniere ſignalée. En réminiſcence de cette grande journée, le Roi a daigné accorder des éloges & des ſouvenirs honorables à tous ceux qui y avoient aſſiſté. Les officiers-majors, Mrs. d'Arnim, d'Oldenbourg, de Bardeleben & Schwerin, ont été décorés de l'Ordre pour le mérite. Neuf bas-officiers ont reçu chacun deux frédérics d'or, frappés au coin de Sa M. actuellement regnante, & 20 ſoldats ont eu une de ces pieces. —— Le duc de Mecklenbourg-Schwerin eſt arrivé dans cette ville, ſous le nom de comte de Grabow. Ce prince ſe flatte de négocier la reſtitution des bailliages, qui ont été hypothéqués à la Pruſſe, dans ſes Etats. —— Il y a eu, le 3, un tremblement de terre en Siléſie; on a reſſenti la premiere ſecouſſe à cinq heures un quart: on mande, à ce ſujet, de Tarnowitz, dans la haute Siléſie, en date du 5, que ce tremblement de terre y avoit été vivement reſſenti par tous les habitans; le tems étoit calme, obſcur, & tempéré; le vent Nord-Eſt; la direction des ſecouſſes ſembloit partir du Sud-Eſt, comme celles du 27 Février dernier; mais elles étoient plus violentes: toutes les maiſons qui ſe ſont trouvées dans la direction de l'Eſt au Sud-Ouëſt, ont ſouffert, les unes plus, les autres moins; il eſt tombé pluſieurs cheminées; les villages circonvoiſins

ſins ont également ſenti les ſecouſſes : le tremblement a duré huit à dix ſecondes, & dans cet eſpace de tems on a reſſenti trois ſecouſſes différentes.

JULIERS (*le 09 Décembre*). Il s'eſt élevé entre les trois Electeurs eccléſiaſtiques & le Nonce de Cologne (dont l'autorité eſt toujours en pleine vigueur dans ce duché, ainſi que dans les Etats de Pruſſe & quelques autres) un différent aſſez vif, mais qui, à ce qu'on eſpere, n'aura pas de ſuite. Voici ce qui y a donné lieu. Les curés des trois archevêchés électoraux ont reçu une lettre que le Nonce de Cologne leur a adreſſée par ordre du St. Pere, pour aſſurer la validité des mariages chrétiens & la légitimité des enfans; cette lettre regarde principalement les curés qui ne ſont pas ſujets de Sa M. I., parce qu'il y eſt fait mention des arrangemens particuliers, pris, ſelon les intentions du Monarque, avec les évêques de ſes Etats, arrangemens auxquels on paroît avoir donné une étendue qui n'étoit pas dans l'intention du Pontife, ſurtout en les prenant pour régle dans des païs pour leſquels ils n'ont pas été faits. Tout y eſt expliqué & ſpécifié de maniere à ôter aux curés tout doute, & tout danger de manquer à leur devoir. La lettre finit par ces paroles. *Cùm certum ſit ampliationem a Summo Pontifice nuper invectam pro diœceſibus Trevirenſi, & Colonienſi, ſubditos, ditioneſque Auſtriacas duntaxat attingere; idcircò noverint omnes, ad quos pertinet, immotumque permaneat, quascumque diſpenſa-*

tiones, ſecùs quàm per noviſſimam ampliationem liceat, aliunde quàm ab Apoſtolica Sede profectas, nemini ſuffragaturas: neque propterea ratum validumque futurum deſuper matrimonium; ſobolemque, ſi qua ex ejuſmodi inceſtis nuptiis prodierit, quocumque legitimitatis jure deſtitutum iri. Les Electeurs ont trouvé mauvais que le Nonce eût fait parvenir cet avis aux curés ſans l'avoir préalablement fait viſer par les Vicariats; mais peut-être ſon intention directe n'étoit-elle que d'avertir les curés des Etats palatins, pruſſiens, du païs de Liege &c., & que c'eſt par hazard que quelques autres ont reçu cette lettre; peut-être auſſi croïoit-il, comme Envoïé pontifical, n'être point ſujet à cette formalité. Quoiqu'il en ſoit, on eſt perſuadé que les trois Archevêques, quelque ſujet de mécontentement qu'ils croïent avoir reçu, n'en pourvoiront pas moins à la validité des mariages conformément aux régles du Concile de Trente, & conformément à ce principe reconnu de tous les théologiens, qu'*En matiere de Sacrement, la probabilité, même la plus grande, ne ſuffit pas, & qu'il faut la certitude.*

Liege (*le* 28 *Décembre*). Le comte de Belgiojoſo, miniſtre-plénipotentiaire de Sa M. I. dans ſes provinces belgiques, a paſſé hier ici, ſe rendant à Vienne. —— M^r. Blanchard, qui n'eſt pas parti le 18, comme on l'a cru d'abord, a réparé le petit ſcandale de cette journée. Le 28 il s'eſt élevé avec ſon ballon, & eſt allé tomber à 6 lieues d'ici.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le* 3 *Janvier*). Il paroît une ordonnance de l'Empereur, du 3 Novembre 1786, ſur le nouveau réglement pour la procédure civile aux Païs-bas, conçue en ces termes:

JOSEPH, &c. &c. Aïant décrété pour la procédure civile dans nos provinces belgiques, le réglement ci-attaché ſous notre contre-ſcel, nous avons, de l'avis de notre conſeil-privé, & à la délibération de notre très-chere & très-aimée ſœur, Marie-Chriſtine, Archiducheſſe d'Autriche, &c &c., & de notre très-cher & très-aimé beau-frere & couſin, Albert-Caſimir, Duc de Saxe-Teſchen, &c, ſtatué & ordonné, qu'à commencer au premier Mai 1787, l'on ſuive exactement & uniformément le préſcrit de ce réglement, dans tous les tribunaux & ſiéges de juſtice quelconques ſans exception, & ce, non-ſeulement dans les cauſes nouvelles, mais auſſi dans celles commencées & pendantes, qui devront être pourſuivies ſur le pied de ce réglement, en partant de l'état & du point où elles ſe trouveront au dit jour 1*er* Mai 1787, auquel commenceront à courir reſpectivement dans les cauſes pendantes, les termes & les délais préſcrits par ce réglement pour les actes qui manqueront encore à leur parinſtruction; aboliſſant & abrogeant abſolument toutes les ordonnances, chartres, coutumes & autres loix quelconques, en tant qu'elles ſtatuent quelque choſe ſur les points & objets préſcrits par ce réglement, qui ſera la loi univerſelle pour l'ordre judiciaire en matiere civile dans toutes nos provinces belgiques, ſans diſtinction, interdiſant à tous tribunaux & juges de s'en départir ou écarter en la moindre choſe, à peine de nullité & de répondre envers les parties, de tous dommages & intérêts, &

leur interdiſant de même de prendre ſur eux d'interpréter en aucune maniere quelque diſpoſition du même réglement, dont nous nous réſervons l'interprétation & l'explication dans tous les cas douteux qui pourroient ſe préſenter.

Notre différent avec les Hollandois reſte toujours *in ſtatu quo*. Le comte de Belgiojoſo qui nous a quitté depuis quelques jours, en rendra ſans doute perſonnellement compte à l'Empereur. Il paroît à-peu-près certain que cette affaire ſe terminera à l'amiable.

Il exiſte ici une gazette dont l'auteur eſt d'une ignorance qui eſt quelquefois plaiſante. On ſait qu'autrefois il a découvert en Italie „ une ville (Fraſcati, en latin *Tuſculum*) „ bâtie par le célebre Tuſculus dont les deſ- „ cendans ſont encore très-conſidérés dans
G. des P. „ cette ville „. Aujourd'hui il nous apprend
104. que *Poltrot*, aſſaſſin du duc de Guiſe, étoit un *dévot catholique*, ainſi qu'un *Monteſquiou* dont perſonne ne ſait à parler & dont il ne ſait lui-même rien. Mais ce qu'il croit ſavoir bien ſûrement, c'eſt que, par oppoſition aux Catholiques, *les Réformés ont toujours été ſoumis & zélés auxiliaires de l'autorité ſouveraine* (a). Il faut être ou déhonté ou inſenſé pour dire de telles choſes devant

(a) Comme on le voit bien clairement par l'hiſtoire de Charles-Quint, Philippe II, Philippe III; Ferdinand I, Maximilien II, Ferdinand II, Ferdinand III, Léopold; François II; Charles IX, Louis XIII, Louis XIV &c. &c. — Ci-deſſus p. 82, 85, 86, 87.

vant des gens qui n'auroient lu que deux pages dans l'hiſtoire, & pour outrager d'une maniere auſſi imbécille que le fait habituellement ce périodiſte, la religion du Souverain & du bon peuple de ces provinces. —— On voit circuler une brochure anonyme de ſix liards, que l'impoſture attribue à un eccléſiaſtique en place, bien ſûrement incapable d'écrire de cette maniere & de telles choſes. Il y eſt dit entr'autres aſſertions plus que ſingulieres, que les évêques, en matiere de doctrine, n'ont pas plus à dire que le dernier des manans, que lorſqu'on enſeigne dans un dioceſe *des choſes contraires à la religion & aux bonnes mœurs*, l'autorité épiſcopale ſe borne à *pouvoir les indiquer & en propoſer la correction* à la puiſſance civile (p. 18), ce qui très-certainement eſt bien permis à tout le monde, & ce que n'ont point refuſé aux paſteurs catholiques Henri VIII, Eliſabeth, Mahomet II & Heliogabale (a). Le reſte de

(a) Le brochuraire a-t-il fait la réflexion ſuivante, bien ſimple & qui ne lui eût pas coûté un bien grand effort d'intelligence? En vertu de l'édit de tolérance, les hétérodoxes ont l'aſſurance & la pleine liberté de leur doctrine, de leurs rites, de leurs uſages, de leurs miniſtres & de leurs paſteurs, de l'enſeignement de leurs enfans & de l'inſtruction quelconque conforme à leurs principes. Et ſi on en croit l'écrivain aux *ſix liards* les ſeuls Catholiques, les enfans de la religion dominante, de la religion du Prince, ſont exclus de ce privilege.... Mais c'eſt trop déraiſonner pour mériter une réfutation.

la brochure eſt écrit ſur le même ton, & peut ſervir de nouvelle preuve à l'audace des écrivailleurs obſcurs qui tâchent d'accréditer leurs ſottiſes par des attributions calomnieuſes.

LOUVAIN (*le* 30 *Décembre*). Le 18 de ce mois dans la matinée, les troupes & l'artillerie ont quitté cette ville pour ſe rendre à leurs garniſons reſpectives, à la réſerve d'environ 300 hommes qui ſont encore ici. Le 21, les trois conſeillers au conſeil ſouverain, nommés commiſſaires pour l'examen des auteurs & fauteurs de l'*inſurrection des ſéminariſtes*, ſont également partis. Le lendemain 22, on a commencé à voir les effets des opérations de ces Meſſieurs; car entre 4 & 5 heures du matin, les deux compagnies de ſoldats qui nous reſtent, ſe ſont rendues au ſéminaire, & le capitaine Fetté, accompagné des ſous-directeurs de cet établiſſement, a été ſaiſir 25 étudians en théologie, dont 7 ont été transférés par un détachement de fuſiliers, aïant leurs armes en balance, aux priſons de l'univerſité; les 18 autres ont été conduits au petit college, où ils ſont en arrêt dans trois chambres, & gardés par des factionnaires. On ignore le tems que durera cette correction, mais il paroît que le nombre des punis ſe bornera à 26, vu que dans l'après-midi du 23, les autres ſéminariſtes ont obtenu la permiſſion de ſortir, pour la premiere fois, depuis le 13, qu'a commencé leur détention: on eſpere même, que grace leur ſera bientôt accordée, vu qu'une députation

tation des quatre facultés de notre univerſité, aïant le recteur à ſa tête, vient de partir pour Bruxelles, à l'effet d'implorer la clémence des Séréniſſimes Gouverneurs-généraux, à qui le cardinal-archevêque de Malines s'eſt également adreſſé à ce ſujet. On ſait que ce digne prélat a envoïé le 11 un de ſes ſecretaires, pour réprimander vivement Mrs. les ſéminariſtes, de leur échappade, & leur faire obſerver, qu'ils doivent porter reſpect & obéiſſance à leurs ſupérieurs, & que ce n'eſt pas à eux à faire des plaintes de la doctrine qu'on leur enſeigne, mais bien à lui à veiller, qu'on leur en donne une orthodoxe. —— On débite que M^r. l'abbé Stöger n'eſt pas d'intention de continuer à garder la direction du ſéminaire, & on aſſure en outre que tout le dommage cauſé à cette maiſon pendant les jours d'effervéſcence, eſt évalué à la ſomme de dix florins.

Toutes les gazettes aïant rapporté l'hiſtoire de cette eſpece de révolte, nous croïons pour redreſſer les diverſes erreurs contenues dans ces relations, devoir tranſcrire la lettre d'un témoin oculaire, inſérée dans une feuille octroïée & approuvée par le gouvernement des Païs-bas autrichiens (a), & conçue en

(a) Je prie mes correſpondans de ne point trouver mauvais de ce que je ne fais pas uſage des détails hiſtoriques qu'ils m'ont envoïés de cet événement, ni des réflexions qui les accompagnoient; j'ai des raiſons particulieres de ne répéter, dans cette affaire, préciſément que ce qui a paru dans des écrits octroïés par le gouvernement.

ces termes. " *Je me bornerai à vous expoſer briévement ce dont j'ai été le témoin oculaire, mes affaires m'aïant retenu à Louvain préciſément pendant tout le tems des troubles. Eleve de cette célebre univerſité, & zélé défenſeur de la doctrine que j'y ai puiſée, je n'ai pu voir qu'avec une profonde douleur les cauſes, l'origine & les ſuites de ce triſte événement.* "

Journ. de Herve N°. 242. 1786, p. 346.

" *Le mécontentement ſe manifeſta dès les premiers jours de ce mois, par les plaintes ameres & générales des théologiens, contre la nouvelle doctrine, qu'enſeignoit le profeſſeur.... Il fut porté à ſon comble le 7, vers les neuf heures du ſoir, & je dois convenir que les ſéminariſtes, à cette époque, ont paſſé les bornes de la décence que l'on doit mettre, même aux réclamations les plus juſtes, & qu'ils ſe ſont portés juſqu'à dix heures & demie du ſoir à des excès inexcuſables. Mais ceux qui ont étudié le cœur des hommes, ſavent qu'il eſt bien difficile de ſe contenir, quand les opinions les plus cheres & les plus ſacrées ſe trouvent contrariées, & qu'on croit ſa religion outragée! Pour lors, le directeur du ſéminaire, Mr. Stöger, étoit à Bruxelles.* "

" *Quelques circonſtances inattendues firent recommencer les clameurs, le lendemain vers les cinq heures du ſoir; & le Recteur-magnifique, Mr. de Lambrechts, parvint, en parlant avec douceur, à calmer les eſprits; mais ce ne fut que pour un tems fort court. Car Mr. le conſeiller le Clerc, envoïé com-*

me commiſſaire par le gouvernement-général, s'étant rendu ſur les ſept heures au ſéminaire, on voulut à peine l'écouter, & il ſe retira, dès qu'après avoir demandé le ſujet des plaintes, un cris général lui eut fait connoître qu'elles rouloient ſur la ſaine doctrine & la bonne diſcipline. *Quelques ſéminariſtes eurent encore à cette occaſion, la témérité impardonnable de jetter des pierres à Mr. Van Volkem, conſeiller de Malines, qui, par pure curioſité, accompagnoit le commiſſaire-roïal. Le lendemain à 7 heures du matin, un détachement de* 30 *dragons d'Arberg, environnoit déja le ſéminaire. A la même heure s'y eſt rendu le ſubſtitut du procureur-général; & c'eſt à cette occaſion que les ſéminariſtes dreſſerent la requête qu'on voit dans toutes les feuilles publiques* (a). *Cependant les eſprits paroiſſant calmés, les dragons ſe retirerent le même jour à* 11 *heures du matin. On n'en fut que plus étonné, le lendemain à*

(a) En voici le début & les articles principaux. *Cæſareæ Suæ Majeſtati in omnibus quæ conſcientia patitur, obſequentiſſimi, quæ deſideremus, enixè rogati, quâ pareſt reverentiâ & ſubmiſſione petimus ut Illuſtriſſimi Dni. Epiſcopi noſtri tàm diſciplinæ quàm doctrinæ ſint moderatores. Quapropter* 1°. *ut nullus Profeſſor tradat lectionem niſi ab Epiſcopis noſtris ritè approbatus.* 2°. *Ut nulli in lectionibus publicis prælegantur autores niſi ab Epiſcopis viſi & approbati.* 3°. *Ut ea in domo theologicâ præſcribatur diſciplina quæ Epiſcopis noſtris convenientior viſa fuerit.* Le reſte regarde la maniere de vivre, de ſe vêtir &c.

ſept heures du matin, de voir parader ſur le grand-marché, le 3e bataillon de Murrai, arrivé de Bruxelles, & encore plus étonné le 12, de voir arriver de Namur le reſte de ce régiment. Ils furent tous caſernés dans des maiſons de couvens ſupprimés. Cependant tout parut calme dans l'intervalle, & les ſéminariſtes eurent même la permiſſion de ſortir. Mais le mercredi 13, à 3 heures du matin, un détachement conſidérable de Murrai inveſtit le ſéminaire, fut diſperſé même dans l'intérieur, & l'on arrêta tous les ſéminariſtes dans leurs chambres, pour commencer les interrogatoires. „

" *Dans la même matinée, des canonniers, ſix pieces de canon, & ſix chariots chargés de poudre arriverent de Malines, ſuivis l'après-midi d'une diviſion de quelques centaines de dragons d'Arberg venus de Mons; & le ſoir à 7 heures & demie les ſergens du promôteur conduiſirent un ſéminariſte, nommé Van Hamme, entre ſix fuſiliers, dans les priſons de l'univerſité.* „

" *Le 15, étant ſur mon départ, j'ai appris que trois conſeillers du conſeil de Brabant examinoient au ſéminaire cette affaire extraordinaire, qu'on ſe plait à exagérer, même à Louvain, afin de la rendre plus odieuſe. Mais j'oſe me flatter que toutes les perſonnes non préoccupées, qui ont été comme moi les témoins du fait, garantiront dans tous ſes points mon récit.* „ (a)

LA HAYE

(a) On voit par ce récit, imprimé ſous l'inſ-
pection

LA HAYE (*le 5 Janvier*). Mr. de Rayneval, n'aïant fait juſqu'ici aucune démarche officielle, ne peut être en aucune maniere conſidéré ſous le rapport de miniſtre ni d'envoïé de la cour de France; il n'en eſt pas moins vrai qu'il a eu des conférences particulieres avec nos principaux membres d'Etat; mais le miniſtere de Verſailles paroît s'en tenir à ſa déclaration, donnée il y a pluſieurs mois, que le Roi ne ſe mêleroit point directement des affaires domeſtiques du païs, & qu'il ne ſouffriroit pas non plus qu'aucune autre Puiſſance s'en mêlât. Cette déclaration explique ſuffiſamment les cauſes du peu de progrès que Mr. le comte de Goertz a fait ici, il n'y a abſolument que la voie de la perſuaſion, du rapprochement, & ſur-tout d'un changement de principes du côté du prince Statthouder, qui puiſſe raccommoder les affaires de

---

pection du gouvernement, & dont l'exactitude n'a point été conteſtée, qu'il y a eu chez ces jeunes gens une effervescence coupable, mais point de *fanatiſme*, comme l'a dit le gazetier de Leyde (n. 103). On ſait que le *fanatiſme* religieux eſt aujourd'hui tombé à rien, que c'eſt celui de la philoſophie qui agite & trouble le monde. —— Le même gazetier ſe réjouit de voir enfin *les lumieres ſe répandre dans les païs catholiques* MÊME (ibid). C'eſt bien à un ſectaire, réellement *fanatique* (comme nous l'avons fait voir plus d'une fois *), à un petit homme qui écrit pour de la biere & du fromage, à faire des *pathos* ſur les ténebres de l'Egliſe catholique!

Son Alteſſe dans la province de Hollande. —— Le baron de Reiſchach, envoïé-extraordinaire de Sa M. l'Empereur auprès des Etats-généraux, partira d'ici au mois de Mai prochain : c'eſt uniquement pour rétablir ſa ſanté & vivre tranquillement que Son Exc. a obtenu ſon rappel. Sa commanderie de l'Ordre teutonique lui rapporte 100 mille florins par an.

FRANCE.

PARIS (*le* 31 *Décembre*). Le commerce vient d'être jetté dans la plus grande alarme par une grande quantité de lettres de change falſifiées, qui avoient été négociées ſur la place. Voici un précis exact & détaillé de cette éclatante fripponnerie, qui n'a pas d'exemple depuis l'établiſſement des banques publiques. Il y a trois ou quatre mois qu'un particulier livra à Mrs. Tourton & Ravel des actions & autres effets excellens pour une ſomme conſidérable : & il fit accepter par ces banquiers des lettres de change au *pro rata* des fonds remis, qui avoient différentes échéances. Il porta de même 140 mille liv. en eſpeces chez M^r. Gallet de Santerre, qui étant nanti n'eut pas de peine à accepter des lettres de change pour la même ſomme. Quinze jours, un mois, deux mois après de nouveaux effets furent apportés, & de nouvelles lettres de change acceptées pour ces différentes remiſes. Mrs. Tourton & Ravel en ont accepté de cette maniere pour 1400 mille

livres, & M^r. de Santerre pour 400 mille. A la premiere échéance d'une partie de ces lettres, qui tomboit au 30 Novembre dernier, M^r. de Santerre s'apperçut le premier, qu'elles étoient ſurchargées. Il donna l'éveil à Mrs. Tourton & Ravel, qui reconnurent la fraude comme lui dans celles, qui leur furent préſentées le même jour. Alors ces banquiers refuſerent d'acquitter ces lettres; & les porteurs reſterent extrêmement ſurpris & fort embarraſſés. De pluſieurs lettres de change de 600 livres, les fauſſaires en ont fait de 6000 livres, en changeant le mot de cent, dont l'écriture eſt fort allongée & le t non barré, en mille, & en ajoutant un zero aux chiffres; ce qui étoit fort aiſé. Celles de mille livres, ils les ont transformées en dix-mille, en intercalant le mot de dix avant mille: ils avoient laiſſé pour cela un léger intervalle entre la ſomme de & le mot mille. Tout cela avoit été préparé d'avance & arrangé de maniere, que les banquiers les plus experts & les plus ſoupçonneux n'auroient pas pu ſe douter de la ſupercherie. De cette maniere avec les lettres des premiers cent-mille écus qu'ils ont fournis, les fauſſaires en ont fait peut-être pour 3 millions, pour 6 millions: en effet on ignore juſqu'où leur fraude a été portée, pluſieurs de ces lettres aïant paſſé à Londres, à Lyon, à Bordeaux &c. Elles ſont tirées par un M^r. Bechade de Rouen; & elles ont été négociées par Mrs Longpré & Bellocq: ce dernier eſt arrêté. Il paroît, que les fonds de cette négociation ont été remis à

M^r. Dufour du Ringuet, l'un des directeurs de la compagnie du doublage des vaiſſeaux : mais ce dernier a diſparu depuis 6 ſemaines ; & l'on dit, qu'il a paſſé en Angleterre. Cet événement doit occaſionner de grands procès : & depuis ce moment, pour ſe mettre à couvert de pareille ſupercherie, les banquiers, au lieu du ſimple mot *accepté*, qu'ils mettoient autrefois, ont commencé par faire mettre par un de leurs commis la ſomme en toutes lettres, qu'ils acceptent. Avec cette précaution il ſera plus difficile dorénavant d'altérer ou de ſurcharger les lettres de change. L'on peut aiſément préſumer, que l'affaire cauſe la plus grande ſenſation : toutes les converſations de Paris en retentiſſent ; mais en général les eſprits ſont fort diviſés & les opinions également partagées ſur la déciſion du procès, auquel ces fauſſes lettres de change ont donné lieu. —— Le Sieur Bechade vient d'être arrêté à Amſterdam par ordre du grand-officier, ainſi qu'un certain la Roche : ils ſont tous les deux en priſon. Les papiers de Bechade aïant été ſaiſis, on eſpere en tirer tous les éclairciſſemens néceſſaires.

Le parlement eſt aſſuré, depuis le 21, que le 3^e. 20^e, n'aura plus lieu dans ſon reſſort, à compter du 1^er. Janvier prochain. Il a également fait connoître au Roi combien ſeroit onéreux le 3^e. 20^e. à laiſſer ſur les immeubles de la capitale, durant l'eſpace de 30 ans. Sa Majeſté a adopté l'avis, inſéré dans le mémoire de la cour, & ce dernier 3^e. 20^e.

20e. n'aura point lieu; mais en revanche, il paroît plus que probable que le parlement regiſtrera l'édit du timbre & du contrôle à percevoir ſur tous les papiers-commerciaux. On prétend que ce ſubſide produira environ 15 à 16 millions. —— Il eſt queſtion de gréver les billets de ſpectacles, de 12 ſols pour les premieres places, de 8 pour les ſecondes & de 6 pour le parterre: cet impôt, établi pour tous les théâtres du roïaume, rendroit, dit-on, 1500 mille livres. Il faut convenir que jamais impôt n'aura été plus juſtement aſſis. On ne ſauroit taxer trop haut le déſœuvrement, l'oiſiveté, la frivolité, les alimens de vice & de luxure.

Les lettres de Normandie contiennent la fâcheuſe nouvelle qu'un navire de 500 tonneaux, richement chargé, venant de St.-Domingue & deſtiné pour le Havre, ſe trouvant aſſailli dans la Manche d'un coup de vent des plus violens, chercha à ſe réfugier dans le port de Cherbourg. Le capitaine fit tirer trois coups de canon, pour avertir les pilotes côtiers de ſon danger; mais, ne les voïant point arriver aſſez promptement, il ſe vit forcé à riſquer ſans leur ſecours l'entrée de la paſſe entre les cônes; il donna malheureuſement ſur celui qui eſt décapé, le choc fut ſi violent, que le bâtiment prit 24 pieds d'eau en peu de minutes, & 44 pieds en moins d'une heure. L'équipage a été ſauvé, mais toute la cargaiſon, conſiſtant en ſucre, indigo, caffé, &c., eſt preſqu'entierement perdue. Le capitaine n'a pu éviter ce mal-

heur, parce qu'il ne pouvoit pas voir le cône décapé & qu'il n'y a point de baliſes placées pour avertir du danger. M^r. Fouache, armateur du Havre, à qui appartient ce navire, & les propriétaires de ſa cargaiſon, ſe croient autoriſés par cette raiſon à demander juridiquement au Roi le dédommagement de leur perte, qu'ils eſtiment 750,000 livres. —— La nouvelle s'étoit répandue le 14 que tous les cônes avoient été renverſés par la violence des tempêtes qui ont regné au commencement du mois, mais on a beaucoup exagéré le mal; il y a eu du dégât, mais il eſt réparable.

M^r. l'abbé de Mandres, ci-devant gouverneur des pages du feu Roi de Pologne (Staniſlas), vient d'inventer, d'exécuter & d'éprouver en grand une machine propre à faire, ſans tirage de chevaux, ni point d'appui pris ſur les rives, remonter aux bateaux les fleuves les plus rapides; également propre au curement des ports & canaux, & enfin à l'épuiſement des eaux, au moïen de l'adaptation d'une pompe particuliere. Il eſt avéré par procès-verbaux, ſignés de M^r. le maréchal de Stainville & de M^r. le prêteur roïal de Strasbourg, qu'au moïen de cette machine, M^r. l'abbé de Mandres a remonté ſur le Rhin, dans l'endroit où il eſt le plus rapide, un bateau chargé de 160 milliers, & lui a fait faire quatre lieues en cinq heures. M^r. de Joubert, tréſorier des Etats de Languedoc, a vu cette machine, au moïen de l'adaptation d'une pince, attirer & enlever une

pierre du poids de onze à douze milliers; & Mr. le marquis de Puy-Morin, ſyndic des mêmes Etats, qui l'a fait jouer lui-même, en a admiré la force & la ſimplicité. Enfin Mr. l'abbé de Mandres vient d'obtenir un privilege excluſif pour ſa conſtruction.

Le Sieur Greuze, cet artiſte ſi intéreſſant par les graces naïves & décentes de ſon burin, ſur-tout par l'inimitable piece du *Pere de Famille faiſant à ſes enfans une lecture ſainte*, vient de faire encore un chef-d'œuvre dans ſon genre, qu'il dédie à Mrs. les curés en ces termes. " *Il va paroître une eſtampe, qui a pour titre :* la Veuve & ſon Curé ; *ce ſujet eſt une ſuite de divers caracteres de la vie que j'ai déja traités. Elle repréſente un Curé qui va aider une Veuve & ſes enfans de ſes conſeils & leur donner des leçons de vertu.... C'eſt à vous, conſervateurs de la religion & des mœurs, peres ſpirituels de tous les ordres de citoïens! c'eſt à vous que je dois l'idée de ce tableau; daignez en agréer la dédicace avec l'hommage de mon reſpect.*

Le docteur Vaillant publie qu'il a ſoin d'une malade, attaquée d'abord d'un mal de tête inſupportable; il ſembloit à cette Dame que pluſieurs ſouris ſe promenoient dans ſon cerveau, & lui en déchiroient les membranes. Cette exceſſive douleur lui a duré pendant 5 ans. Enfin, il s'eſt formé deux trous au front ; à travers leſquels ſont ſorties 5 perce-oreilles

oreilles (a). Ces inſectes avoient pû dévorer entierement le cartilage du nez. Délivrée de ces animaux, la malade s'eſt trouvée ſoulagée; mais il paroît que les perce-oreilles ont pu dépoſer des œufs, qui, éclos, recommenceront les tourmens de la malade: c'eſt pourquoi les médecins entretiennent les deux trous ouverts.

Le

(a) On lit dans le *Mundus ſubterraneus* du P. Kircher un phénomene plus ſingulier encore. L'auteur rapporte, d'après Licetus, qu'il eſt né un ſcorpion dans la tête d'un homme qui avoit flairé ſouvent & fortement le baſilic, plante que cet animal aime, & où il avoit ſans doute dépoſé ſon germe. On trouve dans le même ouvrage l'hiſtoire d'un ſerpent tiré de la veſſie d'un Capucin. « *Rectè philoſophus non nemo aſſerit, naturam nunquam tam negotioſam eſſe, quam in minimis. . . . Neque ſolùm ex inteſtinis, ſed & in omnibus membris humani corporis vermes naſci, hiſtoriæ multiplici relatione docent; ſiquidem in cerebro hominis ex Ocimi frequenti odoratu ſcorpionem natum, Licetus; in ipſo corde vermes inventos, Schenkius; in pulmonibus, hepate, renibus, veſicâ, Paræus refert, &c. &c.* Kirch. Mund. ſubt. Lib. 12, ſect. 1, cap. 10. —— « *Quidam ex ordine Capucinorum poſt tredecim menſium diros & exceſſivos quos pertulit dolores, cum continuo ſanguinis profluvio per meatum urinarium, eâdem tandem vi emiſit ſerpentem, &c.* » ibidem, Lib. 9, cap. 7. « J'ai vu moi-même le ſerpent dont il eſt ici queſtion dans le beau & riche *Muſæum* d'hiſtoire naturelle de l'Inſtitut de Boulogne. —— Quiconque eſt perſuadé de l'incompréhenſible petiteſſe des germes, de leur incroïable multitude, combien toutes les ſubſtances en ſont remplies, de maniere qu'il n'y a peut-être pas un être qui dans ſon volume ne renferme tou-

tes

Le Sieur de Beauchamp, vicaire général de Babylone, correſpondant de l'académie des ſciences, a obſervé le 4 Mai à Bagdad le paſſage de Mercure ſur le ſoleil; le contact intérieur de l'entrée eſt arrivé à 6 heures 5 ſecondes du matin, le contact intérieur de la ſortie à 11 heures 22 minutes 52 ſecondes, & la ſortie totale à 11 heures 26 minutes 48 ſecondes. Il a envoïé à l'académie des ſciences une nouvelle carte de la Méſopotamie, & du cours du Tygre & de l'Euphrate, qu'il a dreſſée ſur les lieux; il ſe propoſoit de paſſer cet hiver à Iſpahan, & d'aller enſuite à la Mer-caſpienne, pour déterminer les longitudes qui ſont encore très-mal-connues. (a)

M^r.

---

tes ſortes de germes; quiconque, dis-je, réfléchit ſur tout cela, n'a pas de peine à concevoir qu'avec les eaux & divers ſucs inſinuans, tel germe peut avoir pénétré non-ſeulement dans les corps mous, charnus ou ſpongieux, mais dans des corps durs & ſolides, & s'être développé dans un creux où l'eſpace, l'humidité, la chaleur favoriſoient cette opération. Et ſi l'on ajoute la promptitude de l'accroiſſement de ces ſortes de ſubſtances, connue par plus d'une expérience, il ne reſtera plus d'embarras dans l'explication de pluſieurs phénomenes qui au premier abord préſentent une eſpece d'impoſſibilité.

(a) Nous avons déja eu occaſion de parler des obſervations de Mr de Beauchamp (15 Mars p. 459). On doit certainement lui ſavoir gré de ſes travaux, mais on eſt fâché en même tems de lui trouver de petites allures philoſophiques qui vont mal à un vicaire-géné-

Mr. François de Neuf-Château, procureur-général au conſeil ſupérieur de St. Domingue, très-connu dans la littérature, a failli à être enlevé à la ſociété. Il s'étoit embarqué pour repaſſer en France, & il a fait naufrage : voici comment il raconte lui-même cet événement, dans une lettre qu'il a écrite du Cap-François, le 15 Septembre dernier.

« *Le 3 de Septembre, je ſuis parti du Cap, avec l'ivreſſe de la joie & la ſécurité la plus aveugle, ſur cette ſuperbe frégate le Maréchal de Mouchy, commandée par Mr. Gramont. La réputation du navire, des armateurs, des officiers &c., tout m'avoit décidé. J'ai donc mis toute ma fortune ſur ce magnifique vaiſſeau. Huit ou neuf autres paſſagers, un eſpagnol entr'autres, riche de trois cent mille francs, ont*

---

ral, & en même tems un égoïſme qui ſemble concentrer tout dans ſa perſonne ; on voit qu'il eſt plus occupé & qu'il veut plus occuper les autres de ſes actions que de ſa narration *. Critique difficile, quelquefois un peu chicaneur, il ſe récrie contre des rapports qui, le tout bien conſidéré, s'accordent parfaitement avec ſa propre relation. Voici un échantillon de ſa maniere. « Il faut ſouvent du courage pour » obſerver ; & ſi je vais faire des obſervations » ſur la Mer-caſpienne, je pourrai dire que » je ſuis allé les chercher les armes à la main. » Je ne ſuis cependant guerrier ni par caractere ni par état, & le genre de philoſophie » que me permet mon état, me rapproche beaucoup du ſentiment des Bramines *nos anciens maîtres* * ; c'eſt-à-dire, que je n'aime pas » écraſer le plus vil inſecte de propos délibéré, quand il ne m'a point fait de mal (reſtriction qui ne s'accorde pas avec le pardon des injures) » *Voïage de Bagdad à Baſſora.*

* Vraie notion de l'*égoïſme*, 15 Sept. 1785, p. 89.

* 1 Mars 1783, p. 317.

imité ma confiance. Helas ! Monſieur, le croira-t-on ? Dans la nuit du lundi au mardi, 5 du courant, vers onze heures ou minuit, le navire a été perdu ſur les reſcifs, à la pointe Eſt de l'iſle de Mogane. Le Pacificateur, de Bordeaux, & l'Aurore, de Nantes, partis du Cap le même jour que nous, ont débouqué heureuſement. Je ne ſaurois entrer ici dans les détails du naufrage dont l'horreur a été bien augmentée, à notre égard, par le pillage & les déſordres vraiment inconcevables de la plûpart des gens de l'équipage. Enfin, Dieu nous a envoïé un brave caboteur anglois, de l'iſle des Bermudes, nommé Alexandre Logan, généreux & ſage marin, qui nous a reportés dans l'iſle Saint Domingue, le 13 de ce mois, après que nous avons ſouffert ſur l'iſle de Mogane tout ce que peuvent réunir de maux & de fléaux, la famine, le vol & l'aliénation d'une troupe ſans frein, ſans reſſource & ſans chef. Ce que j'ai éprouvé, en mon particulier, paſſe toute croïance. Je ne me ſerois jamais cru le courage d'y reſiſter ; & ſi j'en avois conſervé la force, j'aurois un terrible pendant à donner, en réalité, au noir tableau des infortunes de votre célebre Viaud. C'eſt beaucoup, direz-vous, d'avoir ſauvé ma vie, & d'être revenu dans un païs habité, cultivé, hoſpitalier : ah ! c'eſt beaucoup, ſans doute ; mais qui pourra me rendre mes effets, mes papiers, tous mes travaux, tous mes écrits, tout le fruit de ma vie, perdu, diſperſé, enfoui, ou dans le ſein de l'Océan, ou dans les mains déprédatrices de nos barbares compagnons ? Je portois au miniſtre trois portefeuilles, tout remplis de mes réflexions, de mon expérience, de mes vues ſur la colonie. Je portois au public des ouvrages nouveaux ; je portois à ma femme, à ma famille, à ma patrie, des ſecours & des eſpérances, dont je compoſois mon bonheur, & qui embelliſſoient le reſte de ma vie : tout eſt évanoui. Je ſuis arrivé ici, nu, avec une chemiſe, & une grande culotte, qu'un matelot m'a prêtée. Il ne me reſte rien ; non, rien, que mon courage & la conſtance néceſ-

ſaire,

faire, pour recommencer, s'il le faut, l'édifice qu'un ſouffle vient de détruire, &c. &c.

Le rédacteur des *Affiches de Saintes* nous apprend qu'on a placé dans l'égliſe des RR. PP. Récollets de cette ville, un orgue en carton, ſur lequel un certain P. Julien, qui en eſt le facteur, a fait entendre les ſons les plus harmonieux. On nous dit encore, à cette occaſion, qu'un amateur de Paris vient de compoſer un orgue avec des cartes à jouer. Cet artiſte rend avec cet inſtrument, rempli de petits détails, toutes les modulations des inſtrumens à vent. Les organiſtes les plus célebres, qui ſe ſont exercés ſur le clavier, ont avoué de bonne-foi que les ſons qu'il rendoit, étoient plus purs que ceux qu'on tiroit des tuïaux d'étain. L'inventeur ſe propoſe d'établir ſa découverte moïennant 72 liv.; & la machine ſera des plus complettes. (a)

(a) Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'artiſte de nos provinces tentât de réaliſer cette économique & agréable invention; il y feroit certainement un gain conſidérable. Je conçois que dans les égliſes il ſeroit difficile de garantir ce charmant inſtrument des atteintes de l'humidité; mais dans des appartemens élevés & bien aérés la choſe ſeroit plus facile; & puis une choſe amenant l'autre, on trouveroit peut-être un vernis, une matiere pénétrante & conſervatrice qui ſans déroger à l'euphonie, affermiroit la trop ſenſible machine contre les inégalités de l'athmoſphere: découverte qui eſt certainement dans l'ordre des choſes poſſibles, & que les beſoins de cette intéreſſante *harmonica* hâteront peut-être. En attendant, la réparation n'en ſeroit ni diſpendieuſe, ni d'un travail long & pénible.

Nous avons différé juſqu'ici de donner le traité de commerce entre la France & l'Angleterre, à cauſe des changemens qu'on aſſuroit devoir y être faits; mais comme on doute aujourd'hui ſi ces changemens auront lieu, nous le tranſcrirons tel qu'il ſe trouve dans la *Gazette de France*.

Art. I. Il a été convenu & accordé, entre le Séréniſſime & très-Puiſſant Roi Très-Chrétien, & le Séréniſſime & Très-Puiſſant Roi de la Grande-Bretagne, qu'il y ait entre les ſujets de part & d'autre une liberté réciproque & en toutes manieres abſolue, de navigation & de commerce, dans tous & chacun des roïaumes, Etats, provinces & terres de l'obéiſſance de Leurs Majeſtés en Europe, pour toutes & chacune ſorte de marchandiſes, dans les lieux, aux conditions, en la maniere & en la forme qu'il eſt réglé & établi dans les articles ſuivans.

II. Pour aſſurer à l'avenir le commerce & l'amitié entre les ſujets de Leurs dites Majeſtés, & afin que cette bonne correſpondance ſoit à l'abri de tout trouble & de toute inquiétude, il a été convenu & accordé que ſi quelque jour il ſurvient quelque mauvaiſe intelligence, interruption d'amitié, ou rupture entre les couronnes de Leurs Majeſtés, ce qu'à Dieu ne plaiſe (laquelle rupture ne ſera ſenſée exiſter que lors du rappel ou du renvoi des ambaſſadeurs & miniſtres reſpectifs), les ſujets des deux parties, qui demeureroient dans les Etats l'une de l'autre, auront la faculté d'y continuer leur ſéjour & leur négoce, ſans qu'ils puiſſent être troublés en aucune maniere, tant qu'ils ſe comporteront paiſiblement, & qu'ils ne ſe permettront rien contre les loix & les ordonnances; & dans le cas où leur conduite les rendroit ſuſpects, & que les gouvernemens reſpectifs ſe trouveroient obligés de leur ordonner de ſe retirer, il leur ſera accordé pour cette fin un terme de douze mois, afin qu'ils puiſſent ſe

retirer avec leurs effets & leurs facultés confiés tant aux particuliers qu'au public : bien entendu que cette faveur ne pourra être réclamée par ceux qui ſe permettront une conduite contraire à l'ordre public.

III. On eſt auſſi convenu, & il a été arrêté que les ſujets & habitans des roïaumes, provinces & Etats de Leurs Majeſtés, n'exerceront à l'avenir aucuns actes d'hoſtilité, ni violences les uns contre les autres, tant ſur mer que ſur terre, fleuves, rivieres, ports & rades, ſous quelque nom & prétexte que ce ſoit, enſorte que les ſujets de part & d'autre ne pourront prendre aucune patente, commiſſion ou inſtruction pour armemens particuliers, & faire la courſe en mer, ni lettres vulgairement appellées de repréſailles, de quelques Princes ou Etats ennemis de l'un ou de l'autre, ni troubler, moleſter, empêcher ou endommager en quelque maniere que ce ſoit, en vertu ou ſous prétexte de telles patentes, commiſſions ou lettres de repréſailles, les ſujets & habitans ſuſdits du Roi Très Chrétien, ou du Roi de la Grande-Bretagne, ni faire ces ſortes d'armemens, ou de s'en ſervir pour aller en mer; & ſeront à cette fin toutes & quantes fois qu'il ſera requis de part & d'autre dans toutes les terres, païs & domaines quels qu'ils ſoient, tant de part que d'autre, renouvellées & publiées des défenſes étroites & expreſſes d'uſer en aucune maniere de telles commiſſions ou lettres de repréſailles, ſous les plus grandes peines qui puiſſent être ordonnées contre les infracteurs, outre la reſtitution & la ſatisfaction entiere dont ils ſeront tenus envers ceux auxquels ils auront cauſé quelque dommage; & ne ſeront données à l'avenir, par l'une des deux hautes parties contractantes, au préjudice & au dommage des ſujets de l'autre, aucunes lettres de repréſailles, ſi ce n'eſt ſeulement au cas de refus ou de délai de juſtice, lequel refus ou délai de juſtice ne ſera pas tenu pour vérifié, ſi la requête de celui qui demande leſdites lettres de repréſailles n'eſt communiquée au miniſtre qui ſe trouvera ſur

les lieux de la part du prince, contre les ſujets duquel elles doivent être données, afin que dans le terme de quatre mois, ou plutôt s'il ſe peut, il puiſſe faire connoître le contraire, ou procurer la juſte ſatisfaction qui ſera due.

IV. Il ſera libre aux ſujets & habitans des Etats reſpectifs des deux Souverains d'entrer & d'aller librement & ſûrement, ſans permiſſion ni ſauf-conduit général ou ſpécial, ſoit par terre ou par mer, & enfin par quelque chemin que ce ſoit, dans les roïaumes, Etats, provinces, terres, iſles, villes, bourgs, places murées ou non murées, fortifiées ou non fortifiées, ports & domaines de l'un & de l'autre Souverain, ſitués en Europe, quels qu'ils puiſſent être, & d'en revenir, d'y ſéjourner ou d'y paſſer, & d'y acheter auſſi & acquérir à leur choix toutes les choſes néceſſaires pour leur ſubſiſtance & pour leur uſage, & ils ſeront traités réciproquement avec toute ſorte de bienveillance & de faveur: bien entendu néanmoins que dans toutes ces choſes ils ſe comporteront & ſe conduiront conformément à ce qui eſt préſcrit par les loix & par les ordonnances, qu'ils vivront les uns avec les autres en amis & paiſiblement, & qu'ils entretiendront, par leur bonne intelligence, l'union réciproque.

La ſuite l'ordinaire prochain.

☞ Je m'attendois au reproche de *fanatiſme*, devenu la petite arme favorite des philoſophes, pour avoir pris la défenſe des bons marins qui croient la mer avec ſes poiſſons dépendante des ordres de l'Eternel; j'ai vu au contraire, qu'il y avoit encore des ames courageuſes qui ne craignoient pas de fronder ces froids & mauvais raiſonnemens. Je trouve dans le *Journal général de*

France la lettre ſuivante de M^r. Fayole, négociant & conſul à Calais:

« *Ce ne ſont pas d'abord des requins & autres monſtres de mer qui ont fait manquer la pêche cette année: le requin ne ſe tient pas dans nos parages; on ne ſe rappelle même pas d'en avoir jamais trouvé; ce ſont, à la vérité, des eſpeces de chiens de mer qui ont infecté nos côtes, & de la longueur de deux pieds à deux pieds & demi, aſſez ſemblables à la rouſſette* (a). Les pêcheurs ont bien vu, *dit-on*, que les harengs étoient inquiétés & dévorés par ces monſtres; *il n'étoit pas difficile aux pêcheurs de s'en appercevoir. Mais ce qui les inquiétoit eux mêmes, n'étoit pas de voir les harengs dévorés, mais bien de lever leurs filets, remplis de ces chiens qui les détruiſoient & les mettoient en pieces*: ils ſe ſont aviſés, *continue-t-on*, pour éviter ce fléau (*c'en étoit véritablement un*), d'un moten ſingulier qu'on aura peine à croire de nos jours. *Quel eſt donc ce moïen ſi ſingulier, ſi incroïable?* C'eſt, *pourſuit-on*, qu'ils ont demandé & obtenu des proceſſions publiques; *comme ſi le ſauvage le plus ſtupide ne levoit point les yeux vers le Ciel, & n'en attendoit point la délivrance de ſes maux! Oui, Monſieur, l'on a fait des proceſſions & des prieres publiques; mais ce ſont les négocians, joints aux pêcheurs, qui les ont demandées, par une requête très intéreſſante, préſentée à Mgr. l'evêque de Boulogne, prélat diſtingué par ſa haute piété & ſa ſcience profonde: il les a permiſes; & elles ont lieu à Calais & à Boulogne, & non à Dunkerque, qui n'eſt pas du dioceſe de Boulogne. Les officiers*

(a) J'en ai vu de pareils dans l'Adriatique, où ils ſont aſſez communs. Les habitans des côtes les mangent; leur chair n'eſt pas à beaucoup près auſſi coriace & déſagréable que celle du requin.

du Roi, les magiſtrats, les divers corps ſéculiers & religieux y ont aſſiſté, & la multitude étoit innombrable; & très certainement, c'eſt à ce moïen que nous ſommes redevables de ce que l'on a pu prendre du poiſſon pendant le reſte de la pêche, par les efforts redoublés des pêcheurs, qui s'étoient découragés; moïen que la ſeule politique même ne déſavoueroit pas. D'ailleurs, de quelque maniere qu'on prenne la choſe, on ne pourra s'empêcher de convenir que dans le fond nos citoïens, & ceux de Boulogne, n'ont fait que ce qui ſe pratique dans tout le roïaume & dans tout le monde chrétien, pour la proſpérité des biens de la terre, ou la délivrance de quelque calamité. —— La réclamation de juſtice, que j'attends de l'amour pour la vérité, & de l'impartialité dont vous vous glorifiez avec tant de droit, ne paroîtra pas faite ſur un ſujet indigne de l'attention des lecteurs, ſi vous conſidérez ſur tout que cette pêche eſt l'objet peut-être le plus important pour les villes de Calais, Boulogne & Dieppe, & toute cette partie de nos côtes. Dans notre ville, année commune, on pêche pour trois à quatre cents mille livres de harengs frais, qui occaſionnent encore quatre-vingt à cent mille liv. d'autres débours, pour la ſalaiſon, barillage & main-d'œuvre, dont vingt-mille livres au moins ſont répandues dans la claſſe des pauvres; ce qui les aide à paſſer l'hiver ſans être à charge; & c'eſt beaucoup dans une ville où la populace n'excede pas ſix à ſept mille perſonnes.

MORTS.

Le comte Jean-Erneſt de Stahremberg, chambellan de Sa M. Imp. & chef de ſa maiſon, eſt mort à Vienne le 4 Décembre après une longue maladie, à l'âge de 71 ans.

Le comte Joachim-André de Malzan, miniſtre-d'état & de cabinet de Sa M. Pruſſienne,

ſienne, eſt décédé à Militsch en Siléſie, le 6 Décembre, âgé de 81 ans.

Le même jour, mourut à Auguſtbourg, le prince Emile-Auguſte, frere du duc regnant de Holſtein-Sonderbourg-Auguſtbourg, il étoit né le 3 Août, 1722.

Dom Jacques Hubin, abbé-prince de Stavelot & de Malmedi, eſt mort à Stavelot le 22 Décembre d'un catarre ſuffocatif, âgé de 82 ans, étant né en 1704. Les regrets bien ſinceres de ſes religieux & de ſes ſujets, font l'éloge d'un gouvernement ſage, juſte, conſéquent & paternel. Depuis le 27 Novembre 1766 qu'il fut élevé à la principauté, ſans aucun ſoupçon d'ambition ou d'intrigue il n'a ceſſé de faire le bonheur de ce petit Etat, réellement heureux & avantageuſement diſtingué, par ſa petiteſſe même, par ſon peu d'importance & de puiſſance, entre tant de grandes ſouverainetés d'une adminiſtration compliquée & difficile, où les opérations toujours maſſives & gênées atteignent ſi rarement le but propoſé; où l'autorité trop impoſante, écartant les lumieres des hommes modeſtes, eſt livrée à la confiante ignorance & aux conſeils de l'adulation; où les individus ne ſont comptés pour rien, où la félicité publique devient une ſpéculation de métaphyſique, où des générations ſans nombre s'engloutiſſent dans un projet, où l'état préſent des choſes eſt ſacrifié à un état futur qui n'exiſtera jamais.

NOUVELLES DIVERSES.

Les dernieres lettres de Pétersbourg inſpirent des doutes touchant le voïage de Cherſon qui paroiſſoit abſolument certain. Après tant de variations, nous promettons de n'en plus dire un mot juſqu'à ce qu'il ſoit mis en exécution. —— Le Grand Duc de Toſcane vient de publier un édit pour effacer du code de la légiſlation *cette foule de délits dits improprement de leze-majeſté, que la cruauté ſeule a inventés.* S. A. R. abolit auſſi la peine de mort; mais on croit que ce n'eſt que par maniere d'épreuve, & qu'elle en reviendra au ſentiment de ſon auguſte Frere auquel l'expérience a montré la néceſſité de la rétablir *. —— On aſſure que le comte de Belgiojoſo ſera quelque ſéjour à Munich ſoit en allant ſoit en revenant de Vienne, & qu'il eſt toujours queſtion de l'échange. —— Le ſuprême tribunal de réviſion & de caſſation pour toutes les provinces belgiques ſera compoſé des perſonnes ſuivantes: *Préſident*, Mr. de Crumpipen, chancelier de Brabant &c; *Vice-préſident*, Mr. de la Vieilleuze, conſeiller au conſeil-privé; *Conſeillers*, Mrs. de Robiano & Van Velde, conſeillers au conſeil de Brabant; de Laing & Van der Foſſe, conſeillers à celui de Malines; d'Olimart & Delafontaine, conſeillers à celui de Luxembourg. —— Il ſe forme une ligue des évêques d'Allemagne contre l'autorité des métropolitains qui peut-être ont laiſſé entrevoir trop tôt l'étendue du pouvoir qu'ils vouloient revendiquer. D'un autre côté les métropolitains ſont diviſés entr'eux ſur le choix de celui qui ſeroit revêtu de l'autorité pontificale ou patriarchale, chacun croïant y avoir des droits plus ou moins prouvés. Un périodiſte dit à cette occaſion, avec plus de juſteſſe que de décence, que les nonciatures ſubſiſteront comme les Turcs, parce qu'on ne peut s'accorder ſur le partage de la dépouille.

* 1 Avril 1786, p. 537.

Dans le dernier Journal, *p.* 17, *l.* 7, *liſez* devoirs ordinaires. —— *P.* 22, *l.* 11, contre'ux, *liſez* contr'eux. —— *Ibid. l.* 28, *liſez* nuncupatur. —— *P.* 38, *l.* 19, Mairan, *liſez* de Mairan. —— *P.* 40, *l.* 2 *de la note*, premier, *liſez* dernier. —— *P.* 67, *l.* 26, des, *liſez* de. —— *Ibid.* harangs, *liſez* harengs. —— *P.* 77, *l.* 1. *de la note*, *au lieu de* (b), *il faut* (a). —— *P.* 78, *l.* 9, à ſe cajoler, *liſez* de ſe cajoler. —— *Ibid. l.* 28, anguſtiantes, *liſez* affligentes.

Dans le J. du 15 *Décembre*, *p.* 565, *l. antépénultieme*, regère, *liſez* tegere.

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	111
RUSSIE.	*Petersbourg.*	113
POLOGNE.	*Dantzig.*	115
ESPAGNE.	*Madrid.*	116
SUEDE.	*Stockholm.*	119
ITALIE.	*Rome.*	120
	Naples.	121
ANGLETERRE.	*Londres.*	122
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	124
	Munich.	125
	Berlin.	127
	Juliers.	129
	Liege.	130
PAYS-BAS.	*Bruxelles.*	131
	Louvain	134
	La-Haye.	139
FRANCE.	*Paris.*	140
	Morts.	155
	Nouvelles diverſes.	157